13. CULTURES LÉGUMIÈRES

REMARQUES : L'efficacité des herbicides est évaluée en fonction d'une échelle de 0 à 9, où 0 correspond à l'absence de maîtrise et 9 à une maîtrise de 90–100 % sous des conditions idéales. Les cotes attribuées sont des valeurs subjectives qui reposent sur la meilleure information existante et fournissent des comparaisons générales fondées sur l'emploi décrit dans ce guide. Les cotes de tolérance de la culture sont les suivantes : E — Excellente, B — Bonne, P — Passable, M — Médiocre. Dans des conditions défavorables (temps trop sec, trop humide, trop froid ou travail mal exécuté, par exemple), les herbicides peuvent ne pas être aussi efficaces qu'on l'indique. L'efficacité d'un produit peut varier selon le stade phénologique de la mauvaise herbe ou de la culture, le moment du traitement et la dose employée. Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement. Se reporter à l'étiquette du produit pour plus d'information sur les mauvaises herbes combattues, les utilisations du produit et les précautions à prendre.

TABLEAU 13–1. Évaluation des herbicides pour les légumes

	Graminées					**Dicotylédones annuelles**								**Vivaces**						
Nom commercial	**échinochloa pied-de-coq**	**digitaire**	**panic d'automne**	**sétaires**	**panic capillaire**	**renouée liseron**	**renouée persicaire**	**chénopode blanc**	**moutardes, sisymbres, vélars**	**morelles**	**amarantes**	**herbes à poux**	**abutilon**	**liseron des champs**	**prêle**	**asclépiade**	**souchet**	**chiendent commun**	**laiteron des champs**	**chardon des champs**
Anti-graminées radiculaires																				
DEVRINOL	**8***	**9***	**8***	**8**	8	5	6	**8***	5	5	**8***	**7***	5	5	5	5	6	5	5	5
DUAL II MAGNUM	**9***	**9***	**8***	**9***	**9***	2	2	7	2	**8***	**7/8***	4	2	0	0	0	**8***	4	0	0
EPTAM	**9***	**9***	**9***	**9***	**9***	4	7	**7***	5	7	**7***	5	5	–	–	–	**8***	**5***	–	–
FRONTIER MAX	**9***	**9***	**8***	**9***	**9***	2	2	7	2	**8***	**8***	4	2	0	0	0	**8***	0	0	0
PREFAR	**9***	**9***	**–**	**9***	**–**	–	–	–	–	**–**	**–**	–	–	–	–	–	**–**	–	–	–
Anti-dicotylédones radiculaires																				
GESAGARD	–	–	–	**9***	–	–	**8***	**9***	**8***	**8***	**8***	6	–	–	–	–	–	–	–	–

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
[1] Pour venir à bout des vivaces, il faut souvent effectuer deux traitements à 7 ou 10 jours d'intervalle.
[2] Ne maîtrise que partiellement la sétaire glauque.
[3] Homologué pour la maîtrise de la morelle poilue.
[4] Il faut parfois répéter le traitement si la mauvaise herbe repousse.
[5] Les mauvaises herbes ne doivent pas être levées au moment du traitement pour parvenir à ce degré de maîtrise.
[6] Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37.

TABLEAU 13–1. Évaluation des herbicides pour les légumes (suite)

Nom commercial	Graminées					Dicotylédones annuelles								Vivaces						
	échinochloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	renouée liseron	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélars	morelles	amarantes	herbes à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	souchet	chiendent commun	laiteron des champs	chardon des champs
LOROX DF **ou** L	7	**5***	5	**7***	**7***	**8***	**9***	**9***	**9***	8	9	8	6	2	2	2	2	2	2	2
PYRAMIN	**5***	**5***	5	**5***	5	**8***	**8***	**8***	8	**8***	**8***	**8***	6	5	5	–	5	5	5	5
REFLEX	0	0	0	0	0	7	**8**	**6**	**8**	3	**9**	**9**	**6**	3	6	2	–	0	5	3
SANDEA	0	0	0	0	0	–	**8**	**8**	**8**	–	**8**	**8**[6]	**8**	**6**	0	0	**6**	–	–	–
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires																				
CHATEAU	3	3	3	**5***	3	–	7	**9***	**–**	**9***	**9***	7	7	–	–	–	–	–	–	–
COMMAND 360 ME	**9***	9	–	**9***	–	–	–	**9***	–	**9***	6	8/9	**9***	–	–	–	–	–	–	–
DACTHAL W-75	6	**8***	8	**8***	8	0	0	**8***	0	0	**7***	0	0	–	–	–	–	0	0	0
KARMEX **ou** DIUREX 80WDG	9	**8***	7	**8***	–	8	8	**9***	8	7	**8***	**9***	–	–	5	–	5	5	5	5
KERB	**8***	**8***	**8***	**8***	**8***	–	6	6	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORTRON SC	**7***	**6***	7	**7***	7	**8***	**8***	**8***	8	**7***	**8***	8	7	5	5	5	6	5	5	5
PURSUIT	**8***	7	7	**9***	9	8	**9***	**9***	**9***	**9***	**9***	**8***	**9***	–	–	–	7	5	–	–
PRINCEP NINE-T, SIMAZINE 480, SIMADEX	**9***	**8***	7	**9***	**9***	**9***	**9***	**9***	9	9	9	**8***	5	2	0	0	5	5	5	5
PROWL H20	**9***	**9***	9	**8***	–	–	6	**9***	–	8	**8***	2	6	–	–	–	–	–	–	–
SENCOR **ou** TRICOR	**7***	**6***	**7***	**8***	**8***	7	**9***	**9***	**9***	3	**9***	**8***	**8***	2	2	2	2	2	2	2
SINBAR	**8***	**7***	**8**	**8***	8	–	7	**8***	**8***	7	**7***	**7***	7	–	5	6	6	6	–	6
TREFLAN **ou** RIVAL **ou** BONANZA	**9***	**9***	9	**9***	9	**5***	7	**8***	2	2	**8***	4	2	2	2	2	2	2	2	2

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
[1] Pour venir à bout des vivaces, il faut souvent effectuer deux traitements à 7 ou 10 jours d'intervalle.
[2] Ne maîtrise que partiellement la sétaire glauque.
[3] Homologué pour la maîtrise de la morelle poilue.
[4] Il faut parfois répéter le traitement si la mauvaise herbe repousse.
[5] Les mauvaises herbes ne doivent pas être levées au moment du traitement pour parvenir à ce degré de maîtrise.
[6] Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37.

TABLEAU 13–1. Évaluation des herbicides pour les légumes (suite)

Nom commercial	Graminées					Dicotylédones annuelles								Vivaces						
	échinochloa pied-de-coq	**digitaire**	**panic d'automne**	**sétaires**	**panic capillaire**	**renouée liseron**	**renouée persicaire**	**chénopode blanc**	**moutardes, sisymbres, vélars**	**morelles**	**amarantes**	**herbes à poux**	**abutilon**	**liseron des champs**	**prêle**	**asclépiade**	**souchet**	**chiendent commun**	**laiteron des champs**	**chardon des champs**
Anti-graminées de postlevée																				
ASSURE II	**9***	8	**9***	**9***	**9***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**9***	0	0
EXCEL SUPER	**9**	**8**	9	**9***	**9***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0
KERB	8	**8***	**6***	**8***	–	–	0	0	0	–	6	0	0	0	0	0	0	**8***	0	0
POAST ULTRA	**9***	**8***	**9***	**9***	**9***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**6***	0	0
SELECT	**9***	**8***	**9***	**8***	**9***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**7***	0	0
VENTURE L	**8***	**8***	**9***	**8***	**9***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**8***	0	0
Anti-dicotylédones de postlevée																				
2,4-D*	0	0	0	0	0	7	**4***	**4***	**9***	7	**9***	**8***	8	**7***	**0***	0	0	0	**8***	**8***
AIM EC (pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive)	0	0	0	0	0	–	–	**8***	**8***	**8***	**8***	–	**8***	–	–	–	–	–	–	–
BASAGRAN FORTÉ	0	0	0	0	0	7	**9***	**8***	**7***	7	**8***	**8***	**9***	**6***[1]	2	2	**8***[1]	0	6[1]	**7***[1]
CALLISTO	8	4	2	2	2	8	9	**9***	**9***	**9***	**9***	**7***	**9***	2	0	0	0	0	0	0
GOAL 2XL	5	5	5	5	5	**9***	8	**8***	9	**9***	**9***	8	7	5	5	5	5	5	5	5
LONTREL	5	5	5	5	5	–	7	5	–	5	5	**8***	5	5	–	–	5	5	**7***	**7***
MCPA*	0	0	0	0	0	4	4	**9***	**9***	–	**9***	**8***	**9***	7	**7***	0	0	0	**7***	**7***
PARDNER, BROMOTRIL **ou** BROTEX	0	0	0	0	0	**9***	**9***	**9***	**8***	**9***	**8***	**9***	**9***	7	0	0	0	0	7	7
PINNACLE SG	0	0	0	0	0	–	**8***	**9***	**8***	3	**9***	5	**8***	2	2	2	2	2	2	2
PYRAMIN	5	5	–	5	–	**8***	**8***	**8***	**8***	**8***	**8***	**8***	–	–	5	–	5	5	5	5
TROPOTOX PLUS **ou** CLOVITOX PLUS **ou** TOPSIDE	0	0	0	0	0	8	8	**7***	**8***	7	**9***	**9***	9	**8***	0	0	0	0	**8***	**8***

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
[1] Pour venir à bout des vivaces, il faut souvent effectuer deux traitements à 7 ou 10 jours d'intervalle.
[2] Ne maîtrise que partiellement la sétaire glauque.
[3] Homologué pour la maîtrise de la morelle poilue.
[4] Il faut parfois répéter le traitement si la mauvaise herbe repousse.
[5] Les mauvaises herbes ne doivent pas être levées au moment du traitement pour parvenir à ce degré de maîtrise.
[6] Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37.

TABLEAU 13–1. Évaluation des herbicides pour les légumes (suite)

Nom commercial	Graminées					Dicotylédones annuelles								Vivaces						
	échinochloa pied-de-coq	digitaire	panic d'automne	sétaires	panic capillaire	renouée liseron	renouée persicaire	chénopode blanc	moutardes, sisymbres, vélars	morelles	amarantes	herbes à poux	abutilon	liseron des champs	prêle	asclépiade	souchet	chiendent commun	laiteron des champs	chardon des champs
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée																				
BETAMIX B	5	5	5	**7***	5	**6***	6	**8***	**7***	**6***	**8***	**8***	5	5	–	–	5	5	5	5
LOROX DF **ou** L	9	**7***	9	**8***	**9***	**8***	**8***	**8***	8	8	**8***	**8***	**8***	7	8	7	8	7	8	7
PRISM	**9***	8	**9***	**8***[2]	**9***	–	7	**7***	9	4[3]	**9***	3	6	–	–	–	–	**7***	–	–
SANDEA	0	0	0	0	0	–	**8**[5]	**8**[5]	**8**	–	**8**	**8**	**8**	**6**	**6**	**7**	**9**	–	–	–
SENCOR	**8***	**7***	**9***	**8***	**9***	**7***	**9***	**8***	**9***	–	**8***	**8***	**7***	–	–	–	–	7	–	–
TITUS PRO	**9**	**8**	**9**	**8**	**9**	**7**	**9**	**8**	**9**	4[3]	**9**	**8**	**7**	–	–	–	–	**7**	–	–
Possibilités de mélanges en cuve de postlevée																				
PRISM + PINNACLE SG	**9***	8	**9***	**8***[2]	**9***	–	**8***	**9***	9	4[3]	**9***	5	8	2	2	2	2	**7***	2	2
Avant et après la récolte																				
IGNITE	9	9	9	**9***	9	–	9	**9***	**9***	–	**9***	9	9	8[4]	7[4]	6[4]	0	8[4]	–	–

* Les cotes **EN GRAS** indiquent que la mauvaise herbe figure sur l'étiquette du produit comme étant une mauvaise herbe que le produit maîtrise ou maîtrise partiellement.
– Évaluation impossible, faute de données suffisantes.
[1] Pour venir à bout des vivaces, il faut souvent effectuer deux traitements à 7 ou 10 jours d'intervalle.
[2] Ne maîtrise que partiellement la sétaire glauque.
[3] Homologué pour la maîtrise de la morelle poilue.
[4] Il faut parfois répéter le traitement si la mauvaise herbe repousse.
[5] Les mauvaises herbes ne doivent pas être levées au moment du traitement pour parvenir à ce degré de maîtrise.
[6] Homologué pour l'activité avant la levée sur la petite herbe à poux uniquement.
* Il existe différentes préparations; voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37.

Plus de 50 légumes sont cultivés à l'échelle commerciale en Ontario. Tantôt semées, tantôt repiquées, tantôt annuelles, tantôt vivaces, ces cultures présentent des situations fort diverses pour ce qui a trait à la gestion des mauvaises herbes. La gestion des mauvaises herbes intègre tous les aspects de la lutte contre les mauvaises herbes dans les productions légumières, y compris le dépistage, le désherbage chimique, le désherbage mécanique (cultivateur, houe rotative), l'utilisation de paillis, etc.

Les mauvaises herbes vivaces sont souvent plus problématiques dans les cultures pérennes comme celle des asperges, d'où l'importance de les maîtriser avant d'installer la culture.

Pour les haricots mange-tout et le maïs sucré, on se référera à la section sur les grandes cultures (Haricots, p. 117, et Maïs, p. 145), car l'information est sensiblement la même que pour les haricots et le maïs de grande culture, les différences étant signalées, le cas échéant.

Les traitements mentionnés dans ce guide pour les productions horticoles sont le fruit de nombreux essais dans un cadre de recherche. Ne pas utiliser d'herbicides dans des couches froides ou des serres,

à moins que ces usages ne soient spécifiquement précisés sur l'étiquette.

Les productions horticoles ont souvent une grande valeur à l'hectare. Aussi, la concurrence exercée par les mauvaises est-elle coûteuse. Des traitements chimiques inadéquats peuvent également être coûteux. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant servi à épandre des herbicides de type hormonal (tels que 2,4-D) pour appliquer des insecticides, des fongicides ou des herbicides sur des cultures horticoles sensibles.

Moments des traitements herbicides

Traitements de présemis (PP)

On effectue ces traitements avant que la culture soit semée ou plantée. Certains de ces traitements tuent les plantules de mauvaises herbes peu après la germination, alors que d'autres tuent aussi les graines de mauvaises herbes. La plupart des herbicides servant à ces traitements doivent être incorporés au sol par un travail du sol effectué peu après l'application. Consulter l'étiquette du produit utilisé. Voir également les détails sur les produits, les doses, ainsi que les remarques sous *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis : Présemis — Préparation du terrain avant toute culture,* p. 109.

Destruction des cultures couvre-sol et des mauvaises herbes en préplantation (PP)

Détruire les plantes couvre-sol et les mauvaises herbes levées avant de semer ou de repiquer une culture légumière. Voir le tableau 6–1, *Herbicides non sélectifs destinés à la préparation du terrain en présemis,* p. 105. Une autre méthode consiste à détruire les plantes couvre-sol et les mauvaises herbes levées tout juste avant le semis ou le repiquage de la culture légumière, avec ou sans travail du sol.

Incorporation en présemis (IPS)

Sauf indication contraire, il est recommandé d'enfouir l'herbicide par deux passages perpendiculaires d'un pulvériseur tandem (7–10 km/h) ou d'un vibroculteur à dents en S (10–13 km/h) sur une profondeur de 10 cm. Les instruments aratoires utilisés pour incorporer les herbicides sont reconnus pour propager les mauvaises herbes vivaces à des zones non infestées. Il est donc important de veiller à la propreté de la machinerie et/ou de traiter en dernier les champs envahis de mauvaises herbes vivaces.

Prélevée (PRÉ)

De la pluie à raison de 15–20 mm dans les 7–10 jours qui suivent le traitement est indispensable pour activer les traitements de prélevée. Un travail du sol superficiel, le passage de la houe rotative ou un hersage permet de maîtriser les mauvaises herbes qui échappent au traitement et d'améliorer l'activité herbicide s'il ne pleut pas. Ces produits empêchent la levée des plantules de nombreuses mauvaises herbes sans réduire la densité de la culture. Épandre immédiatement après le semis ou au plus tard avant la levée des plantes cultivées. Ces herbicides ont peu d'effet sur les mauvaises herbes déjà levées et ne donnent les meilleurs résultats que lorsque les conditions sont favorables à la germination des graines de mauvaises herbes.

Postlevée (POST)

Ces produits sont utilisés après la levée ou le repiquage. Utilisés selon le mode d'emploi, ils tuent les mauvaises herbes sans nuire à la plante cultivée. Il est crucial de faire le traitement au bon stade foliaire des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes plus petites sont normalement plus sensibles à l'action des herbicides, pourvu qu'elles présentent une surface foliaire suffisante pour assimiler l'herbicide. Faire les traitements aux stades foliaires indiqués sur l'étiquette. Pour éviter d'endommager la culture, il est également important de tenir compte de son stade de croissance. Les adjuvants améliorent souvent l'efficacité des traitements, pourvu qu'on en respecte le mode d'emploi. Les conditions météorologiques ou autres peuvent influencer la dose optimale d'adjuvant; voir l'étiquette du produit pour plus de détails. Toujours recourir aux techniques permettant de limiter la dérive d'herbicides.

Désherbage des entrerangs

L'herbicide est alors dirigé sur les mauvaises herbes levées entre les rangs, si les autres méthodes ont échoué. On utilise alors un appareil à faible pression (7–15 kPa) comme la barre d'aspersion ou la buse oscillante vibrajet munie d'un écran de protection empêchant les plantes cultivées d'être mouillées. Voir *Désherbage des entrerangs et techniques de semis sur sol rassis,* p. 111.

Technique du semis sur sol rassis

La technique du semis sur sol rassis est utile quand le sol peut être travaillé bien avant les semis et que les mauvaises herbes ont plusieurs semaines pour lever. Appliquer l'un des herbicides non sélectifs énumérés sous *Désherbage des entrerangs et techniques de semis sur sol rassis,* p. 111. Le fait de faire les semis ou les plantations à travers les mauvaises herbes mortes, en dérangeant le sol le moins possible, permet à la culture de s'établir avant la nouvelle vague de mauvaises herbes. Pour maîtriser les mauvaises herbes qui lèvent par la suite, recourir au sarclage, au binage ou à des traitements de postlevée ou dirigés. Quand ils sont homologués, certains herbicides peuvent être appliqués après les semis, pourvu que ce soit avant la levée de la culture.

Désherbage sélectif par humectation

Les humecteurs à cordes, à rouleaux ou à brosses sont largement employés pour appliquer le glyphosate (ROUNDUP). En ce qui concerne les autres herbicides, vérifier sur le mode d'emploi si ces produits peuvent aussi être appliqués par humectation.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
AIL			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–18 kg/ha *6,75–13,5 kg/ha*	3,6–7,2 kg/ac	· PRÉ — Appliquer immédiatement après les semis ou directement sur les plants repiqués, avant la levée des mauvaises herbes. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · Appliquer à raison de 18 kg/ha (7,2 kg/ac) sur des argiles lourdes. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,24–4,5 kg/ha *1,12–2,25 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· PRÉ — Ne faire qu'une application par année avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. · Appliquer dans 200–900 L d'eau/ha. · Utiliser la dose inférieure dans des sols légers (sols à texture grossière allant des sols sableux aux loams sableux). · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. · Travailler le sol après la récolte (en travers des rangs) afin de prévenir les dommages aux cultures subséquentes. Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* + *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **NE PAS** retarder le traitement contre les dicotylédones, même si les graminées ne sont pas au stade voulu. · **RESPECTER** un délai d'attente de 50 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, ***Herbicides utilisés en Ontario,*** **p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
PARDNER (280 g/L) **ou** BROTEX (240 g/L) **ou** BROMOTRIL (240 g/L) *bromoxynil*	1 L/ha 1,2 L/ha 1,2 L/ha *0,28 kg/ha* *0,29 kg/ha* *0,29 kg/ha*	0,4 L/ac 0,48 L/ac 0,48 L/ac	· Appliquer sur les dicotylédones en croissance active au stade 1–4 feuilles. · Appliquer dans 200–300 L d'eau/ha (80–100 L d'eau/ac). · Utiliser une pression de 275 kPa. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année à l'aide de matériel d'application terrestre. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir. · **NE PAS** appliquer à des températures dépassant 25 °C. · **RESPECTER** un délai d'attente de 58 jours avant la récolte.
ASPERGE			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Présemis (technique de semis sur sol rassis)			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,55–1,75 L/ha *1,42–1,6 kg/ha*	0,6–0,7 L/ac	· **Dans les asperges semées en place ou les asperges nouvellement plantées, appliquer avant la levée des turions.** · La culture risque de souffrir du traitement, notamment par une diminution de la densité de peuplement, un retard de maturité et même une perte de rendement. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre **SEULEMENT**. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant moins de 1 % ni plus de 10 % de matière organique.
GRAMOXONE (200 g/L) seul **ou** suivi de DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *paraquat* *suivi de napropamide*	2,75–5,5 L/ha 4,5–9 kg/ha *0,55–1,1 kg/ha* *2,25–4,5 kg/ha*	1,1–2,2 L/ac 1,8–3,6 kg/ac	· **Dans les asperges semées en place ou les asperges nouvellement plantées, appliquer avant la levée des turions.** · Traiter à raison de 300–1100 L d'eau/ha (120–440 L/ac). Utiliser le volume d'eau supérieur dans les zones très infestées. · Pulvériser GRAMOXONE pour détruire les plantules de mauvaise herbe apparaissant avant que les premiers plants d'asperge commencent à lever. · Faire un traitement distinct au DEVRINOL juste avant la seconde flambée de mauvaises herbes.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
IGNITE (150 g/L) *glufosinate-ammonium*	2,7–5 L/ha *0,405–0,75 kg/ha*	1,08–2 L/ac	· **Dans les asperges semées en place ou les aspergeraies établies, appliquer avant la levée des turions.** · Appliquer dans 110–330 L d'eau/ha (44–132 L/ac). · Appliquer uniformément, après la levée des mauvaises herbes, mais avant celle de la culture. · Sans effet sur les mauvaises herbes non encore levées.
glyphosate (360 g/L)* **ou** glyphosate (480 g/L)* **ou** glyphosate (500 g/L)* **ou** glyphosate (540 g/L)* *glyphosate*	1,25–2,5 L/ha 0,94–1,875 L/ha 0,9–1,8 L/ha 0,83–1,67 L/ha *0,45–0,9 kg/ha*	0,5–1 L/ac 0,38–0,75 L/ac 0,36–0,72 L/ac 0,33–0,67 L/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · Contre le seigle semé l'automne et les mauvaises herbes levées. · Appliquer au printemps avant la levée des turions, mais au moins 7 jours avant la récolte. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année.
Anti-graminées radiculaires			
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	2–4,2 L/ha 2–4 L/ha 2,1–4,2 L/ha *1–2 kg/ha*	0,8–1,68 L/ac 0,8–1,6 L/ac 0,84–1,68 L/ac	· **Pour plantations établies UNIQUEMENT.** · IPS — Comme il faut incorporer le produit dans les 5–10 premiers centimètres du sol, faire la pulvérisation suffisamment tôt pour que l'incorporation n'endommage pas les turions ou encore après la dernière récolte d'asperges de l'année (après un passage de pulvériseur postrécolte) et incorporer. · Convient **UNIQUEMENT** à des plantations établies depuis au moins 3 ans. · Employer les doses les plus fortes dans les sols argileux.
Anti-dicotylédones radiculaires			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	3,3–4,3 kg/ha ou L/ha *1,6–2,15 kg/ha ou L/ha*	1,32–1,72 kg/ac ou L/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Passer le pulvériseur avant la sortie des turions au printemps dans les aspergeraies établies. · On peut faire un 2e traitement après le passage du pulvériseur en postrécolte. · Utiliser les doses inférieures dans les sols légers. · Les doses correspondent à des traitements de pleine surface; réduire proportionnellement les doses pour les traitements en bandes.
SENCOR 75 DF (75 WG) **ou** TRICOR 75 DF (75 %) *métribuzine*	1,5 kg/ha *1,125 kg/ha*	0,6 kg/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Passer le pulvériseur avant la sortie des turions au printemps dans les aspergeraies établies. · On peut faire un 2e traitement après le passage du pulvériseur en postrécolte. · Utiliser les doses inférieures dans les sols légers. · Les doses correspondent à des traitements de pleine surface; réduire proportionnellement les doses pour les traitements en bandes. · Appliquer dans 100–300 L d'eau/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 24 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,28–0,42 kg/ha *0,14–0,21 kg/ha*	0,11–0,16 kg/ac	· **Griffes de 1 an et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance sur des asperges en dormance établies depuis au moins un an. · Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. · Utiliser la dose inférieure sur les sols sableux (à texture grossière) renfermant moins de 5 % de matière organique, et la dose supérieure sur les sols argileux (à texture moyenne) renfermant moins de 5 % de matière organique. · Des dommages sont à craindre si les turions lèvent avant que de l'eau ait activé le traitement. · Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre. · Après les avoir utilisés, laver les réservoirs et les buses avec une solution à 3 % d'ammoniaque. Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	4,5–9 kg/ha *2,25–4,5 kg/ha*	1,8–3,6 kg/ac	· **Dans les asperges semées en place ou les asperges nouvellement plantées SEULEMENT.** · IPS — L'incorporation par pluie ou irrigation est indispensable. · Traiter au moment de la mise en place ou peu après, avant l'apparition des plantules de mauvaises herbes. · Utiliser la dose inférieure en sols sableux et la dose supérieure en sols argileux.
KARMEX (80 DF) **ou** DIUREX 80WDG *diuron*	1,1–4,5 kg/ha *8,8–3,6 kg/ha*	0,44–1,8 kg/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Passer le pulvériseur avant la sortie des turions au printemps dans les aspergeraies établies. · On peut faire un 2e traitement après le passage du pulvériseur en postrécolte. · Utiliser les doses inférieures dans les sols légers. · Les doses correspondent à des traitements de pleine surface; réduire proportionnellement les doses pour les traitements en bandes. · **NE PAS** appliquer si la zone traitée doit servir à une autre culture après la récolte. · Si deux traitements sont faits, ne pas dépasser 3,25 kg/ha chaque fois. · Si la culture est irriguée, faire un seul traitement à raison de 4,5 kg/ha.
PRINCEP NINE-T (90 WG) + DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *simazine* + *napropamide*	2,5–3,75 kg/ha 9–13,4 kg/ha *2,25–3,38 kg/ha* *4,5–6,7 kg/ha*	1–1,5 kg/ac 3,6–5,36 kg/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Passer le pulvériseur avant la sortie des turions au printemps dans les aspergeraies établies. · Utiliser les doses inférieures dans les sols légers. · Ne pas dépasser deux applications par saison de croissance. · Faire le 2e traitement après le passage du pulvériseur en postrécolte. · Appliquer dans 300 L d'eau/ha. · **NE PAS** traiter à moins de 6 jours de la récolte. · **NE PAS** appliquer pendant la récolte. · **NE PAS** appliquer si de fortes pluies sont prévues.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
PRINCEP NINE-T (90 WG) **ou** SIMADEX (500 g/L) **ou** SIMAZINE 480 (480 g/L) *simazine*	2,5–3,75 kg/ha 4,5–6,7 L/ha 4,7–7 L/ha *2,25–3,4 kg/ha*	1–1,5 kg/ac 1,8–2,68 L/ac 1,88–2,8 L/ac	· **Pour plantations établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Traiter avant la levée des asperges et des mauvaises herbes, 7 jours avant la première récolte. · On peut faire un 2e traitement après le passage du pulvériseur en postrécolte. · Utiliser les doses inférieures dans les sols légers. · Les doses correspondent à des traitements de pleine surface; réduire proportionnellement les doses pour les traitements en bandes. · **NE PAS** appliquer si la zone traitée doit servir à une autre culture après la récolte. · **NE PAS** appliquer si de fortes pluies sont prévues. · **NE PAS** appliquer pendant la récolte.
SINBAR (80 WP) **ou** SINBAR (80 WDG) *terbacile*	0,375 kg/ha *0,3 kg/ha*	0,15 kg/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · PRÉ — Appliquer avant la levée des turions ou immédiatement après une coupe propre. · Traiter une fois **SEULEMENT** dans toute la saison de croissance. · Appliquer avant la levée des mauvaises herbes ou sur des mauvaises herbes petites (jusqu'à 5 cm) et en croissance active. · **NE PAS** utiliser ce produit sur des sols renfermant moins de 1 % de matière organique, ou dans des zones où le sous-sol ou les racines sont à nu. · **NE PAS** utiliser sur des plants affaiblis, malades ou peu vigoureux (croissance ralentie). · **RESPECTER** un délai d'attente de 5 jours avant la récolte. · On peut à nouveau l'année suivante planter des asperges dans les zones traitées. · **NE PAS** cultiver d'autres cultures pendant les 2 années qui suivent le traitement.
Anti-graminées de postlevée			
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · Traiter **SEULEMENT** après que les turions d'asperges ont été récoltés. · **NE PAS** traiter les turions avant ou durant la récolte. · Traiter lorsque la majorité des graminées sont au stade 1–6 feuilles ou tant que le maïs spontané ne dépasse pas 25 cm de hauteur. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· **Appliquer sur les asperges semées en place, les griffes de 1 an, les griffes de 2 ans et les aspergeraies établies.** · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 1–4 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 40 jours avant la récolte.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· **Appliquer sur les asperges semées en place, les griffes de 1 an et les aspergeraies établies.** · Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · **UNE SEULE** application par saison de croissance. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Un bon travail du sol qui fragmente les rhizomes de chiendent avant les plantations rend la lutte plus efficace. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement.
Anti-dicotylédones de postlevée			
2,4-D (470 g/L)* **ou** 2,4-D (564 g/L)* **ou** 2,4-D (660 g/L)* *2,4-D**	3,5 L/ha 1,7–2,25 L/ha 1,96 L/ha *1–1,6 kg/ha*	1,4 L/ac 0,68–0,9 L/ac 0,78 L/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · Traiter après la dernière coupe de l'année, immédiatement après la récolte ou 3 semaines après le passage du pulvériseur suivant la dernière coupe. Faire un traitement dirigé pour éviter de mouiller les parties aériennes des pieds d'asperges. · Appliquer dans 50–200 L d'eau/ha (20–80 L/ac). · Peut être appliqué tôt dans la saison immédiatement après une coupe. · Appliquer tout de suite après avoir coupé les turions pour éviter d'endommager les plants. · Les turions en train de sortir peuvent être tordus. Éliminer les turions tordus. Les turions qui sortiront par la suite seront normaux.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
CALLISTO (480 g/L) *mésotrione*	0,30 L/ha *0,14 kg/ha*	0,12 L/ac	· Appliquer après le fauchage des parties aériennes, le passage des disques ou toute opération de travail du sol, mais avant la sortie des turions (PRÉ). · Si les mauvaises herbes sont levées au moment de l'application, ajouter AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v. Si les mauvaises herbes ne sont pas encore levées, aucun adjuvant n'est nécessaire. · Appliquer **SEULEMENT** une fois par année. Appliquer dans 100–200 L d'eau/ha à 206–300 kPa. · **NE PAS** appliquer par voie aérienne. **NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-105 g/ha *25-76 g/ha*	14- 42,5 g/ac	· **Après le repiquage et aspergerais établies.** · Pour la première année, ne pas appliquer avant six semaines après la levée des pieds d'asperge. · Appliquer un ou deux traitements de 35-105 g/ha, laisser au moins 21 jours entre les traitements. · **NE PAS** appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **NE PAS** récolter dans la journée suivant le traitement.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
SINBAR (80 WP) **ou** SINBAR (80 WDG) *terbacile*	0,38 kg/ha *0,3 kg/ha*	0,15 kg/ac	· **Appliquer avant la levée des asperges semées en place UNIQUEMENT.** · PRÉ — Appliquer en pleine surface dans les 2 jours qui suivent les semis. · Enfouir la semence à une profondeur de 4 cm dans les sols à texture grossière (sableux) ou à 2,5 cm dans les sols à texture fine (argileux) dans des champs fraîchement travaillés.
Herbicides de postlevée			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,55–1,75 L/ha *1,42–1,6 kg/ha*	0,6–0,7 L/ac	· **Traiter après la dernière coupe d'asperges établies.** · La culture risque de souffrir du traitement, notamment par une diminution de la densité de peuplement, un retard de maturité et même une perte de rendement. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre seulement. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant moins de 1 % ni plus de 10 % de matière organique.
GRAMOXONE (200 g/L) seul **ou** suivi de DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *paraquat* *suivi de napropamide*	2,75–5,5 L/ha 4,5–9 kg/ha *0,55–1,1 kg/ha* *2,25–4,5 kg/ha*	1,1–2,2 L/ac 1,8–3,6 kg/ac	· **Traiter après la dernière coupe d'asperges établies.** · Appliquer dans 300–1100 L d'eau/ha (120–440 L/ac). Utiliser le volume d'eau supérieur dans les zones très infestées.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
IGNITE (150 g/L) *glufosinate-ammonium*	2,7–5 L/ha *0,405–0,75 kg/ha*	1,08–2 L/ac	· **Traiter après la dernière coupe d'asperges établies.** · Appliquer dans 110–330 L d'eau/ha (44–132 L/ac).
glyphosate (360 g/L)* **ou** glyphosate (480 g/L)* **ou** glyphosate (500 g/L)* **ou** glyphosate (540 g/L)* *glyphosate*	1,25–2,5 L/ha 0,94–1,875 L/ha 0,9–1,8 L/ha 0,83–1,67 L/ha *0,45–0,9 kg/ha*	0,5–1 L/ac 0,38–0,75 L/ac 0,36–0,72 L/ac 0,33–0,67 L/ac	· **Griffes de 2 ans et aspergeraies établies UNIQUEMENT.** · Faire **SEULEMENT** 1 application par année.
SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique *halosulfuron* *+ surfactant non ionique*	35-105 g/ha 2,5 L/1 000 L *25-76 g/ha* *0,2 % v/v*	14- 42,5 g/ac 2 L/1 000 L	· **Après le repiquage et aspergerais établies.** · Appliquer un traitement ou un traitement fractionné de 35-105 g/ha, laisser au moins 21 jours entre les traitements. · Ne PAS appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Pour maîtriser le souchet, des traitements fractionnés offriront une meilleure maîtrise si la densité des mauvaises herbes est élevée. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha. · L'utilisation de pendillards minimisera les dommages aux cultures et augmentera la maîtrise des mauvaises herbes. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **NE PAS** récolter dans la journée suivant le traitement.

BETTERAVE À SUCRE — VOIR BETTERAVE À SUCRE DE TRANSFORMATION, ci-dessous.

BETTERAVE À SUCRE DE TRANSFORMATION

Mise en garde concernant les résidus d'herbicides — La betterave à sucre est l'une des cultures les plus sensibles aux résidus d'herbicides venant de la culture précédente. Elle est particulièrement sensible à de nombreux produits du groupe 2 dont PURSUIT, BROADSTRIKE, CLASSIC et PEAK. Un pH du sol faible (inférieur à 6,0) ou élevé (supérieur à 7,5) peut contribuer à retarder la dégradation de ces herbicides, augmentant ainsi les dommages causés aux cultures de la rotation. Pour plus d'information, voir le tableau 4–4, *Restrictions (rotation des cultures et pH du sol) – Grandes cultures*, p. 85, les étiquettes des produits, les vendeurs d'herbicides et les représentants d'acheteurs de betteraves à sucre.

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-dicotylédones radiculaires			
PYRAMIN FL (430 g/L) *pyrazone*	8,25–10,25 L/ha *3,55–4,41 kg/ha*	3,3–4,1 L/ac	· Appliquer par IPS ou en PRÉ. · **NE PAS** incorporer à une profondeur de plus de 5 cm dans le sol. · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 3 % de matière organique.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL **(concentration)** ***matière active***	**PRODUIT/HA** ***matière active/ha***	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
NORTRON SC (480 g/L) *éthofumésate*	3,2–8,25 L/ha *1,54–3,96 kg/ha*	1,28–3,3 L/ac	· Appliquer par IPS ou en PRÉ avec du matériel d'application terrestre au plus **UNE FOIS** par saison de croissance, dans 110–560 L d'eau/ha. **NE PAS** incorporer à une profondeur de plus de 5 cm dans le sol. · **N'utiliser QUE sur des sols minéraux.** · Utiliser la dose inférieure sur les sols renfermant moins de 3 % de matière organique. · **Attendre** 12 mois avant de passer à une autre culture.
Mélange en cuve d'herbicides radiculaires			
PYRAMIN FL (430 g/L) + NORTRON SC (480 g/L) *pyrazone* *+ éthofumésate*	5,25 L/ha 3,65 L/ha *2,26 kg/ha* *1,75 kg/ha*	2,1 L/ac 1,46 L/ac	· PRÉ – Faire **UN SEUL** traitement par année à l'aide de matériel d'application terrestre dans 110–560 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant moins de 3 % de matière organique. **NE PAS** utiliser sur des sols sableux. · Utiliser **SEULEMENT** sur des sols minéraux. · **Attendre** 12 mois avant de passer à une culture autre que la betterave à sucre.
Anti-graminées de postlevée			
ASSURE II (96 g/L) + SURE-MIX **ou** YUMA GL (96 g/L) + concentré d'huile XA *quizalofop-p-éthyl* *+ concentré d'huile*	0,38–0,75 L/ha 5 L/1000 L d'eau *0,036–0,072 kg/ha* *0,5 % v/v*	0,15–0,30 L/ac 5 L/1000 L d'eau	· Appliquer en POST sur les graminées annuelles et les céréales spontanées entre le stade 2 feuilles et le tallage et sur le maïs spontané et le chiendent commun au stade 2–6 feuilles. · Appliquer avant que le couvert végétal se referme afin d'obtenir un recouvrement optimal. · Utiliser 0,38 L/ha (0,15 L/ac) pour maîtriser les graminées annuelles et les céréales spontanées. · Utiliser la dose de 0,75 L/ha (0,30 L/ac) contre le chiendent. · Faire un deuxième traitement à raison de 0,38 L/ha (0,15 L/ac) pour maîtriser les mauvaises herbes qui lèvent par la suite. · **NE PAS** dépasser la dose cumulative de 0,75 L/ha (0,30 L/ac) par saison de croissance. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 80 jours avant la récolte.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· Appliquer après la levée des betteraves à sucre, quand celles-ci sont entre le stade cotylédons et le stade 4 feuilles, et avant la levée des mauvaises herbes. · **NE PAS** faire plus d'un traitement par saison de croissance. · Respecter un délai d'attente de 120 jours avant la récolte. · **NE PAS** servir aux animaux de fanes de betteraves traitées. · Appliquer à l'aide de matériel terrestre **UNIQUEMENT**.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	**PRODUIT/HA** *matière active/ha*	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · **NE PAS** faire pâturer les cultures traitées. · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **NE PAS** appliquer d'herbicides autres que LONTREL 360 dans les 4 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 85 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
BETAMIX B EC ([1:1]153 g/L) *desmédiphame/* *phenmédiphame*	Consulter l'étiquette et le transformateur pour connaître les doses à utiliser.		· Appliquer en POST quand les betteraves à sucre ont au moins 2 feuilles vraies. · Appliquer avant que les mauvaises herbes aient 4 feuilles vraies (idéalement 2 feuilles vraies). · Attendre au moins 7 jours avant de faire un second traitement à la pleine dose. · Consulter l'étiquette pour connaître les doses (réduites) correspondant aux applications fractionnées. · **NE PAS** utiliser plus de 16,5 L de BETAMIX B/ha par année. · **NE PAS** utiliser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** utiliser en présence de rosée. · La culture peut jaunir temporairement, mais s'en remettra. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
LONTREL 360 (360 g/L) *clopyralide*	Consulter l'étiquette et le transformateur pour connaître les doses à utiliser.		· Appliquer en POST lorsque les betteraves à sucre sont entre le stade cotylédons et le stade 8 feuilles. · Respecter un délai d'attente de 90 jours avant la récolte.
PYRAMIN FL (430 g/L) + CITOWETT PLUS *pyrazone* *+ surfactant*	8,25 L/ha 2,5 L/1000 L 3,55 kg/ha 0,25 % v/v	3,3 L/ac 2,5 L/1000 L	· Appliquer en POST quand les premières feuilles vraies de betteraves ont au moins 2,5 cm de longueur. · **NE PAS** appliquer sur des betteraves au stade cotylédons. · Appliquer avant que les mauvaises herbes aient 3 feuilles vraies. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 3 % de matière organique. · Éviter les températures très chaudes. · Utiliser au moins 300 L d'eau/ha. · **NE PAS** employer d'autres huiles ou surfactants.
UPBEET (50 DF) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** CITOWETT PLUS **ou** SURE-MIX *triflusulfuron-méthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** + adjuvant*	35–70 g/ha 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau *17,5–35 g/ha* *0,25 % v/v* *0,25 % v/v*	14–28 g/ac 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau	· Appliquer en POST quand les betteraves à sucre sont en croissance active. · La culture peut jaunir temporairement, mais s'en remettra. · Faire 2 applications à 5–10 jours d'intervalle lorsque l'abutilon a moins de 2 feuilles. · Utiliser la dose supérieure contre les mauvaises herbes plus développées et les fortes infestations. · **NE PAS** utiliser plus de 100 g/ha (40 g/ac) au cours d'une saison de croissance. · **NE PAS** utiliser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
BETAMIX B EC ([1:1]153 g/L) *desmédiphame/* *phenmédiphame*	Consulter l'étiquette et le transformateur pour connaître les doses à utiliser.		· Appliquer en POST quand les betteraves à sucre ont au moins 2 feuilles vraies. · Appliquer avant que les mauvaises herbes aient 4 feuilles vraies (idéalement 2 feuilles vraies). · Attendre au moins 7 jours avant de faire un second traitement à la pleine dose. · Consulter l'étiquette pour connaître les doses (réduites) correspondant aux applications fractionnées. · **NE PAS** utiliser plus de 16,5 L de BETAMIX B/ha par année. · **NE PAS** utiliser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** utiliser en présence de rosée. · La culture peut jaunir temporairement, mais s'en remettra. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Mélange en cuve de postlevée			
UPBEET (50 DF) BETAMIX B ([1:1] 150 g/L) *triflusulfuron-méthyle + desmédiphame/ phenmédiphame*	Consulter l'étiquette et le transformateur pour connaître les doses à utiliser.		· Appliquer en POST quand les betteraves à sucre sont en croissance active. · La culture peut jaunir temporairement, mais s'en remettra. · Faire 2 applications à 5–10 jours d'intervalle, avant que les mauvaises herbes aient 4 feuilles vraies. Pour une efficacité optimale, faire le traitement quand les mauvaises herbes ont moins de 2 feuilles vraies. · Utiliser la dose supérieure contre les mauvaises herbes plus développées et les fortes infestations. · Si l'abutilon est la mauvaise herbe dominante, il est préférable d'utiliser UPBEET seul avec un adjuvant. · **NE PAS** utiliser d'adjuvant avec ce mélange en cuve. · **NE PAS** utiliser plus de 100 g/ha (40 g/ac) au cours d'une saison de croissance. · **NE PAS** utiliser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** utiliser en présence de rosée. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Uniquement sur les cultivars tolérant le glyphosate (« Roundup Ready »)			
ROUNDUP ULTRA2 (540 g/L) **ou** ROUNDUP WEATHERMAX (540 g/L) *glyphsosate*	0,83–1,67 L/ha *0,45–0,9 kg/ha*	0,332–0,67 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** avec de la semence de betterave à sucre sélectionnée (certifiée) désignée « ROUNDUP READY ». · Appliquer sur les mauvaises herbes levées ayant jusqu'à 15 cm de hauteur. · Ne pas dépasser 4 applications par saison de croissance sur les betteraves à sucre tolérant le glyphosate. Attendre au moins 10 jours entre chaque traitement. · **NE PAS** récolter les betteraves à sucre à moins de 30 jours du dernier traitement au glyphosate.

BETTERAVE ROUGE

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-dicotylédones radiculaires			
PYRAMIN FL (430 g/L) *pyrazone*	8,25–10,25 L/ha *3,54–4,4 kg/ha*	3,3–4,1 L/ac	· IPS ou PRÉ. · IPS – **NE PAS** incorporer à une profondeur de plus de 5 cm dans le sol. · PRÉ — Appliquer dans 150–300 L d'eau/ha (60–120 L/ac). · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 3 % de matière organique. · La pluie ou l'irrigation est nécessaire à l'activation du produit.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25 L/ha *1,14 kg/ha*	0,5 L/ac	· Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. · Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre dans au moins 150 L d'eau/ha. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · Si aucune précipitation n'est prévue, irriguer après le traitement afin d'activer l'herbicide; cependant, utiliser **SEULEMENT** 1,27 cm (1/2 po) d'eau pour incorporer l'herbicide. Trop d'eau augmenterait les risques de dommages à la culture. L'incorporation mécanique de DUAL II MAGNUM augmente les risques de dommages à la culture. · **NE PAS** utiliser DUAL II MAGNUM si le matériel de semis crée un sillon ou une cuvette au-dessus de la raie de semis, où l'eau de pluie ou d'irrigation risque de s'accumuler et de concentrer l'herbicide sur le rang. · La culture risque de souffrir du traitement.
Anti-graminées de postlevée			
CENTURION (240 g/L) + AMIGO *cléthodime* *+ surfactant*	0,19-0,38 L/ha 5-10 L/1 000 L *46-91 g/ha* *0,5-1 % v/v*	0,08– 0,15 L/ac 5-10 L/1 000 L	· Contre les graminées annuelles et le chiendent commun. · Consulter l'étiquette pour des renseignements détaillés sur les concentrations pour la maîtrise de toutes les graminées annuelles. · Utiliser du matériel d'application terrestre. · Appliquer à une concentration minimale de 200 L/ha. · Appliquer lorsque les graminées adventices sont au stade 2-6 feuilles. · **NE PAS** dépasser 2 applications par année et 0,38 L/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou*** *surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs ou entre le paillis de plastique. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
PYRAMIN FL (430 g/L) + CITOWETT PLUS *pyrazone* *+ surfactant*	8,25 L/ha 2,5 L/1000 L d'eau *3,54 kg/ha* *0,25 % v/v*	3,3 L/ac 2,5 L/1000 L d'eau	· Le traitement agit le mieux lorsqu'il est fait avant que les betteraves et les mauvaises herbes aient 3 feuilles vraies. · Appliquer dans 300–400 L d'eau/ha (120–160 L/ac). · **NE PAS** employer d'autres huiles ou surfactants, y compris ASSIST ou MERGE, sous peine de nuire aux betteraves.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	**PRODUIT/HA** *matière active/ha*	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
UPBEET (50 DF) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** CITOWETT PLUS *triflusulfuron-méthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** + adjuvant*	35–70 g/ha 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau *17,5–35 g/ha* *0,25 % v/v* 0,25 % v/v	14–28 g/ac 2,5 L/1000 L d'eau 2,5 L/1000 L d'eau	· Appliquer aux stades 2–4, 4–6 et 6–8 feuilles. Utiliser la dose supérieure contre les mauvaises herbes plus développées et les peuplements plus denses. UPBEET peut être appliqué jusqu'à trois fois par année. · **NE PAS** utiliser plus de 108 g/ha d'UPBEET/ha (43,2 g/ac) au cours d'une saison de croissance. · **NE PAS** pulvériser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · La culture peut jaunir temporairement, mais s'en remettra. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
BETAMIX B EC ([1:1] 153 g/L) *desmédiphame/* *phenmédiphame*	1,15–1,75 L/ha *0,18–0,28 kg/ha*	0,46–0,7 L/ac	· Faire le premier traitement quand les mauvaises herbes sont parvenues au stade cotylédons. Sur le kochia, l'application doit se faire au stade de la rosette. Attendre 5–7 jours avant de répéter le traitement. · Appliquer dans 100–200 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer plus de 5,25 L de BETAMIX B/ha par année. Faire au plus trois traitements. · **NE PAS** pulvériser en situations de sécheresse ou de températures extrêmes. · **NE PAS** pulvériser en présence de rosée. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Le traitement risque provisoirement de ralentir la croissance des plants et/ou de brûler la pointe des feuilles. La croissance des plants de betteraves reprend dans les 10 jours. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
CAROTTE			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Traitement radiculaire suivi d'un traitement anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) suivi de LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *trifluraline* *suivi de linuron*	1,25–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha 1,1–3,25 kg/ha ou L/ha *0,6–1,15 kg/ha* *0,55–1,625 kg/ha ou L/ha*	0,5–0,96 L/ac 0,5–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac 0,44–1,3 kg/ac ou L/ac	· Sur sols minéraux, faire un traitement à la trifluraline par IPS, suivi d'une application de LOROX L en POST. · Appliquer le linuron lorsque la culture a au moins 2 feuilles entièrement déployées (8–15 cm de haut). · Appliquer en POST avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et les dicotylédones, 15 cm. · Les fanes des carottes vont jaunir ou pâlir, mais elles retrouveront vite leur couleur normale. · Régler la pression des buses à 175–275 kPa. **NE PAS** dépasser 275 kPa. · **NE PAS** appliquer le linuron avec une huile herbicide. · **NE PAS** appliquer par temps chaud et sec (> 32 °C) ni quand la culture est soumise à un stress. · **NE PAS** appliquer le linuron si de fortes pluies sont prévues. · Utiliser la dose inférieure sur des sols sableux et contre les mauvaises herbes plus petites. · **NE PAS** utiliser sur des sols à texture grossière pauvres en matière organique, ni sur des sols qui renferment plus de 15 % de matière organique.
GESAGARD 480 SC (480 g/L) suivi de LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *prométryne* *suivi de linuron*	3,75–7,08 L/ha 1,1–2,25 kg/ha ou L/ha *1,8–3,4 kg/ha* *0,55–1,125 kg/ha ou L/ha*	1,5–2,83 L/ac 0,44–0,9 kg/ac ou L/ac	· PRÉ suivi de POST — Utiliser **UNIQUEMENT** sur les terres noires. · POST — Appliquer quand les carottes ont au moins 2 feuilles entièrement déployées (8–15 cm de haut). · Appliquer avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et les dicotylédones, 15 cm. · Les fanes des carottes vont jaunir ou pâlir, mais elles retrouveront vite leur couleur normale. · **NE PAS** appliquer par temps chaud et sec (> 32 °C) ni quand la culture est soumise à un stress. · **NE PAS** appliquer si de fortes pluies sont prévues. · Utiliser la dose inférieure contre les mauvaises herbes plus petites. · Appliquer GESAGARD 480 SC une seule fois par saison de croissance. Employer la dose supérieure de GESAGARD 480 SC sur les terres noires.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) suivi de LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron* *suivi de linuron*	1,1–2,25 kg/ha ou L/ha 2,25–4,5 kg/ha ou L/ha *0,55–1,125 kg/ha ou L/ha* *1,125–2,25 kg/ha ou L/ha*	0,44–0,9 kg/ac ou L/ac 0,9–1,8 kg/ac ou L/ac	· PRÉ suivi de POST. · **NE PAS** faire le deuxième traitement moins de 2 semaines après le premier. · **NE PAS** faire plus de 2 traitements par saison. · Appliquer en POST lorsque la culture a au moins 2 feuilles entièrement déployées (8–15 cm de haut). · Appliquer en POST avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et les dicotylédones, 15 cm. · Les fanes des carottes vont jaunir ou pâlir, mais elles retrouveront vite leur couleur normale. · Régler la pression des buses à 175–275 kPa. **NE PAS** dépasser 275 kPa. · **NE PAS** appliquer par temps chaud et sec (> 32 °C) ni quand la culture est soumise à un stress. · **NE PAS** appliquer si de fortes pluies sont prévues. · Utiliser la dose inférieure sur des sols sableux et contre les mauvaises herbes plus petites. · **NE PAS** utiliser sur des sols à texture grossière pauvres en matière organique.
Anti-dicotylédones radiculaires			
GESAGARD 480 SC (480 g/L) *prométryne*	3,75–7,08 L/ha *1,8–3,4 kg/ha*	1,5–2,83 L/ac	· PRÉ — Appliquer tout de suite après les semis. · Appliquer dans 200–1000 L d'eau/ha (80–400 L/ac). · Utiliser la dose la plus faible sur les sols sableux et la dose la plus élevée sur les terres noires. · **NE PAS** utiliser au moment de la levée des carottes, ni dans les quelques jours qui précèdent ou qui suivent la levée. · **NE PAS** appliquer comme traitement de POST.
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	1,1–3,25 kg/ha ou L/ha *0,55–1,625 kg/ha ou L/ha*	0,44–1,3 kg/ac ou L/ac	· PRÉ — Faire un traitement en bandes ou en pleine surface après le semis, mais avant la levée des carottes. · Appliquer dans 200–350 L d'eau/ha (80–140 L/ac). · Appliquer la dose inférieure en terres sablonneuses. · Les carottes sont très sensibles à ce traitement au moment de la levée et peuvent alors subir de lourds dommages en cas de fortes pluies ou d'irrigation.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha *0,576–1,15 kg/ha*	0,48–0,96 L/ac 0,48–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac	· IPS — Employer la dose la plus élevée dans les argiles lourdes. · **NE PAS** appliquer sur des sols qui renferment plus de 15 % de matière organique.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* + *surfactant non ionique* **ou** *surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,2–1,5 L/ha 1,098–1,373 kg/ha	0,48–0,6 L/ac	· Appliquer après la levée des mauvaises herbes. · Appliquer au stade 3–5 feuilles de la culture, avant que les mauvaises herbes aient atteint le stade 2 feuilles. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre **SEULEMENT**. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · Appliquer dans 150–300 L d'eau/ha. · Le traitement risque d'être moins efficace lorsque les infestations sont fortes. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
PROWL H20 (455 g/L) *pendiméthaline*	3,7-6,6 L/ha *1,68-3 kg/ha*	1,5–2,67 L/ac	· Appliquer 2 jours après la plantation et avant la levée des carottes et des mauvaises herbes. · Appliquer 3,7 L/ha pour les sols minéraux et 6,6 L/ha pour les terres noires. · Détruire les mauvaises herbes existantes avant le traitement. · **NE PAS** utiliser PROWL H20 avec des engrais liquides. · Appliquer à une concentration minimale d'eau de 200 L/ha. · Un traitement par année. · Les meilleurs résultats surviennent lorsqu'il y a de la pluie ou un arrosage dans les 7 jours après le traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 90 jours avant la récolte.
Anti-graminées de postlevée			
CENTURION (240 g/L) + AMIGO *cléthodime* + *surfactant*	0,19-0,38 L/ha 5-10 L/1 000 L *46-91 g/ha* *0,5-1 % v/v*	0,08- – 0,15 L/ac 5-10 L/1 000 L	· Contre les graminées annuelles et le chiendent commun. · Consulter l'étiquette pour des renseignements détaillés sur les concentrations pour la maîtrise de toutes les graminées annuelles. · Utiliser du matériel d'application terrestre. · Appliquer à une concentration minimale de 200 L/ha. · Appliquer lorsque les graminées adventices sont au stade 2-6 feuilles. · **NE PAS** dépasser 2 applications par année et 0,38 L/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· Traiter lorsque la majorité des graminées sont au stade 1–6 feuilles ou tant que le maïs spontané ne dépasse pas 25 cm de hauteur. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 38 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,15–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 49 jours avant la récolte.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer avant que la culture dépasse 10 cm (stade 2–5 feuilles). · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Un bon travail du sol qui fragmente les rhizomes de chiendent avant les plantations rend la lutte plus efficace. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement. · Tout autre herbicide de POST doit être appliqué à part au moins 3 jours après le traitement au VENTURE L. · **RESPECTER** un délai d'attente de 50 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	2,25–4,5 kg/ha ou L/ha *1,125–2,25 kg/ha ou L/ha*	0,9–1,8 kg/ac ou L/ac	· Traitement indiqué sur les carottes n'ayant pas été traitées au linuron en PRÉ. · Appliquer quand les carottes ont au moins 2 feuilles entièrement déployées (8–15 cm de haut). · Traiter avant que les graminées annuelles mesurent 5 cm de haut et les dicotylédones, 15 cm. · Les fanes des carottes vont jaunir ou pâlir, mais elles retrouveront vite leur couleur normale. · Régler la pression des buses à 175–275 kPa. **NE PAS** dépasser 275 kPa. · **NE PAS** appliquer avec une huile herbicide. · **NE PAS** appliquer par temps chaud et sec (> 32 °C) ni quand la culture est soumise à un stress.
CÉLERI			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	140–210 g/ha *71,5–107,3 g/ha*	56,7–85 g/ac	· Appliquer au milieu des rangs à l'aide de matériel de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes anti-dérive, avant le repiquage du céleri pour combattre les mauvaises herbes en prélevée. · Entre l'application et le repiquage, de la pluie ou un arrosage est nécessaire à l'activation du produit. · **NE PAS** appliquer plus de 210 g/ha par saison de croissance. · Les plants doivent être cultivés sur des couches de paillis en plastique ou des lits surélevés qui sont au moins 10 cm plus hauts que le milieu du rang traité. La couche de paillis doit faire au moins 60 cm de largeur.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,5–2 L/ha *0,15–0,50 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Faire **SEULEMENT** une application par année. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence en présemis favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac) à 200 kPa. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
GESAGARD 480 SC (480 g/L) *prométryne*	3,75–4,58 L/ha *1,8–2,2 kg/ha*	1,5–1,83 L/ac	· **ATTENDRE** que les plants de céleri repiqués soient bien établis (au moins 21 jours après le repiquage). · Appliquer dans 200–1000 L d'eau/ha (80–400 L/ac), dans la culture repiquée. · **NE PAS** traiter des céleris semés en place. · Appliquer avant que les mauvaises herbes aient 5 cm de haut. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · Respecter un délai d'attente de 54 jours avant la récolte.
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	1,82–4,51 kg/ha ou L/ha *0,91–2,26 kg/ha ou L/ha*	0,73–1,8 kg/ac ou L/ac	· Appliquer sur les plants repiqués dès qu'ils recommencent à pousser. Peut altérer temporairement la couleur de la culture. · Toutes les doses indiquées correspondent à des traitements de pleine surface; réduire proportionnellement les doses pour les traitements en bandes. · **NE PAS** appliquer sur des sols sableux ni de texture grossière renfermant moins de 1 % de matière organique, sous peine d'endommager la culture.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
CÉLERI-RAVE REPIQUÉ			
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
GESAGARD 480 SC (480 g/L) *prométryne*	3,75–4,58 L/ha *1,8–2,2 kg/ha*	1,44–1,85 L/ac	· Appliquer une fois que les plants repiqués de céleri-rave sont bien établis (21 jours). · Ce traitement peut se faire avant la levée ou peu après la levée des mauvaises herbes, mais avant qu'elles aient 5 cm de hauteur. · Faire **UN SEUL** traitement par saison de croissance. · **NE PAS** récolter dans les 54 jours qui suivent le traitement.
CHICORÉE À CAFÉ			
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
UPBEET (50 DF) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** CITOWETT PLUS *triflusulfuron-méthyle* *+ surfactant non ionique*	35–70 g/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L *17,5–35 g/ha* *0,25 % v/v*	14–28 g/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L	· Contre l'abutilon. · Appliquer en POST après la levée de la chicorée et de l'abutilon, mais avant le stade 4 feuilles de l'abutilon. · Appliquer dans 100–300 L d'eau/ha. · **NE PAS** dépasser 70 g/ha par saison de croissance. · Si la dose inférieure a été utilisée et que l'abutilon continue de lever, répéter le traitement après 2–3 semaines. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. · La culture peut jaunir temporairement.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,15–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,45 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Appliquer sur des graminées en croissance active. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 2–6 feuilles. · Contre les graminées spontanées, appliquer 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. · Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **NE PAS** retarder le traitement contre les dicotylédones, même si les graminées ne sont pas au stade voulu. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.

Anti-graminées radiculaires			
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,25–4,5 kg/ha *1,12–2,25 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· IPS ou PRÉ — Utiliser **UNIQUEMENT** sur des choux, choux-fleurs et brocolis repiqués. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · Utiliser la dose inférieure dans des sols légers (sols sableux à texture grossière et loams sableux). · Appliquer sur des sols bien travaillés et assez secs pour permettre une incorporation à une profondeur de 2,5–5,0 cm. Incorporer le même jour que l'application. · Après la récolte, il est conseillé de travailler le sol perpendiculairement aux rangs afin d'éviter d'endommager les cultures suivantes. Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· Appliquer dans les 2 jours qui suivent le repiquage, avant la levée des mauvaises herbes. · Utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte. · Appliquer **UNIQUEMENT** une fois par année à l'aide de matériel d'application terrestre dans 300 L d'eau/ha. · **NE PAS** incorporer au sol et ne pas utiliser sur des semis de crucifères. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant moins de 1 % ni plus de 10 % de matière organique. · Utiliser **UNIQUEMENT** sur des choux, choux-fleurs et brocolis repiqués.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–15,5 kg/ha *6,75–11,63 kg/ha*	3,6–6,2 kg/ac	· IPS ou PRÉ. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac) à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des loams sableux ou des sables légers et à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer immédiatement après les semis ou directement sur les plants repiqués, avant la levée des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
FRONTIER MAX (900 g/L) *diméthénamide*	756–963 mL/ha *544–693 g/ha*	305–390 mL/ac	· S'utilise **UNIQUEMENT** sur le chou repiqué. · Appliquer au sol avant le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha *0,6–1,15 kg/ha*	0,5–0,96 L/ac 0,5–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac	· IPS. · Utiliser **UNIQUEMENT** sur choux ou choux-fleurs semés en place ou sur choux, choux-fleurs, brocolis et choux de Bruxelles repiqués.
Anti-graminées de postlevée			
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· **NE PAS** utiliser sur le chou de Bruxelles. · Traiter lorsque la majorité des graminées sont au stade 1–6 feuilles, tant que le maïs spontané ne dépasse pas 25 cm de hauteur. Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Le délai d'attente avant récolte est de 35 jours pour le chou, de 44 jours pour le brocoli et de 43 jours pour le chou-fleur.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,15–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· **NE PAS** dépasser 0,45 L/ha sur le brocoli. · Contre les graminées annuelles, faire le traitement quand elles ont 1–6 feuilles en utilisant 0,32 L/ha. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 70 jours avant la récolte.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST **UNE SEULE FOIS** par saison de croissance et seulement sur les graminées annuelles en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Pour améliorer les chances de réussite, bien travailler le sol avant le semis, en prenant soin de sectionner les rhizomes de chiendent commun. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 40 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST **UNE SEULE FOIS** par saison de croissance à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte.
GOAL 2XL (22,3 %) *oxyfluorfène*	1,13–2,0 L/ha *252–446 mL/ha*	0,46–0,81 L/ac	· Appliquer une fois avant le repiquage. · Peut être appliqué dans un minimum de 200 L d'eau/ha. Applqiuer après avoir terminé la préparation du sol mais avant le repiquage. · **NE PAS** appliquer sur du brocoli, du chou ni du chou-fleur à moins de 60 jours de la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
LONTREL 360 (360 g/L) *clopyralide*	0,56 L/ha *0,20 kg/ha*	0,2 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** sur des choux, choux-fleurs et brocolis repiqués. · Appliquer après le repiquage à l'aide de matériel d'application terrestre **SEULEMENT,** dans 300 L d'eau/ha. · **NE PAS** dépasser une application par année. Celle-ci ne doit pas se faire à moins de 30 jours de la récolte.
CONCOMBRE			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Présemis (technique de semis sur sol rassis)			
glyphosate (360 g/L)* **ou** glyphosate (480 g/L)* **ou** glyphosate (500 g/L)* **ou** glyphosate (540 g/L)* *glyphosate*	0,75–3,5 L/ha 0,56–2,6 L/ha 0,5–2,5 L/ha 0,5–2,3 L/ha *0,267–1,246 kg/ha*	0,3–1,4 L/ac 0,22–1 L/ac 0,21–1 L/ac 0,2–0,92 L/ac	· Travailler et fertiliser le sol au début du printemps, puis laisser les mauvaises herbes pousser. · Appliquer sur les mauvaises herbes juste avant de semer la culture. · Utiliser la dose inférieure contre les petites mauvaises herbes (8 cm), une dose moyenne contre les mauvaises herbes de 8–15 cm de hauteur et la dose supérieure contre les mauvaises herbes hautes de plus de 15 cm. · Appliquer les herbicides de PRÉ ou de POST appropriés pour maîtriser de nouvelles flambées de mauvaises herbes ou désherber par une méthode mécanique.
Anti-graminées radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,15 L/ha *1,05 kg/ha*	0,46 L/ac	· Appliquer après la levée du concombre, mais avant la levée des mauvaises herbes. · Utiliser la dose supérieure en présence de fortes infestations. · Appliquer dans 100–300 L d'eau/ha à l'aide de matériel d'application terrestre **UNIQUEMENT.** · La culture risque de souffrir du traitement avec DUAL II MAGNUM (diminution de la densité de peuplement, perte de rendement, etc.). · **RESPECTER** un délai d'attente de 32 jours avant la récolte.
PREFAR (480 g/L) *bensulide*	12–14 L/ha *5,76–6,72 kg/ha*	4,8–5,6 L/ac	· IPS — pour sols minéraux **UNIQUEMENT**. · Bien incorporer dans le sol à une profondeur de 2,5–5 cm. · Appliquer dans 100–500 L d'eau/ha **UNE SEULE FOIS** par année.
Anti-dicotylédones radiculaires			
REFLEX (240 g/L) + AGRAL 90 *fomésafène* *+ adjuvant*	1,0 L/ha 2,5 L/1 000 L *0,24 kg/ha* *0,25 % v/v*	0,4 L/ac 2,5 L/1 000 L	· Appliquer en prélevée, en bandes, au milieu des rangs. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · Appliquer juste après les semis, mais avant la levée de la culture, ou juste avant le repiquage des plants de concombre. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** passer à une autre culture au cours de la même saison de croissance. · **NE PAS** traiter un champ avec REFLEX plus d'une fois tous les deux ans. · Respecter un délai d'attente de 42 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
COMMAND 360 ME (360 g/L) *clomazone*	0,78–1,17 L/ha *0,28–0,42 kg/ha*	0,31–0,47 L/ac	· Appliquer en PRÉ, après le semis mais avant la levée de la culture, **UNE SEULE FOIS** par année. **NE PAS** incorporer au sol. · Sur sols légers — Appliquer COMMAND à raison de 0,78 L/ha. **NE PAS** appliquer sur des sols sableux. · Sur sols lourds — Appliquer COMMAND à raison de 1,17 L/ha. · Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation; voir le tableau 4–4, *Restrictions (rotation des cultures et pH du sol) – Grandes cultures,* p. 85. · Appliquer dans 95–375 L d'eau/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–15,5 kg/ha *6,75–11,625 kg/ha*	3,6–6,2 kg/ac	· Traiter **UNIQUEMENT** lorsque les plants de concombre ont 4–5 feuilles vraies, qu'ils sont bien établis et que les conditions de croissance sont favorables à la bonne croissance des plants, sous peine de voir la culture souffrir temporairement du traitement. · Appliquer avant la germination des graines de mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-70 g/ha *25-51 g/ha*	14- 28 g/ac	· Utilisation sur des concombres semés et transplantés sur le sol nu ou avant l'installation de paillis de plastique. · Appliquer après la plantation et avant la percée du sol sur les plants semés. · **NE PAS** semer dans du paillis de plastique ni transplanter avant l'écoulement d'un délai de 7 jours après le traitement. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. Ne PAS appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser une concentration moins élevée sur des sols à texture légère. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha. · Des pluies de plus de 1 pouce dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **NE PAS** récolter dans les 30 jours suivant le traitement.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* + *surfactant non ionique* ***ou*** *surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique *halosulfuron* + *surfactant non ionique*	35-70 g/ha 2,5 L/1 000 L 25-51 g/ha 0,2 % v/v	14- 28 g/ac 2 L/1 000 L	· Appliquer sur des concombres semés ou transplantés en croissance au stade 3-5 feuilles vraies ou 14 jours après la transplantation et l'apparition de la première fleur femelle. · Le milieu des rangs peut être pulvérisé à toutes les étapes des cultures. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. Ne PAS appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha. · La pulvérisation sur du paillis de plastique peut entraîner des dommages importants. · **NE PAS** récolter dans les 30 jours suivant le traitement.
Anti-graminées de postlevée			
ASSURE II (96 g/L) + MERGE **ou** SURE-MIX **ou** YUMA GL (96 g/L) + concentré d'huile XA *quizalofop-p-éthyl* + *concentré d'huile*	0,38–0,75 L/ha 5 L/1 000 L *0,036–0,07 kg/ha* *0,5% v/v*	0,15–0,3 L/ac 5 L/1 000 L	· Faire une application par année quand la culture est au stade 2–6 feuilles. · Appliquer au stade foliaire des graminées adventices indiqué sur l'étiquette. · Utiliser **UNIQUEMENT** du matériel d'application terrestre. Utiliser un volume d'eau minimal de 100 L/ha. · **NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées pour y mener des activités de dépistage, d'irrigation et de sarclage manuel dans les 4 jours suivant le traitement. · **NE PAS** faire ce traitement à moins de 30 jours de la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* + *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **NE PAS** retarder le traitement contre les dicotylédones, même si les graminées ne sont pas au stade voulu. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Pour améliorer les chances de réussite, bien travailler le sol avant le semis, en prenant soin de sectionner les rhizomes de chiendent commun. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
ÉPINARD			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Appliquer sur des graminées en croissance active. Une application par année. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 15 jours avant la récolte.
SELECT (240 g/L) + AMIGO cléthodime + surfactant	0,125–0,19 L/ha 5 L/1000 L 0,03–0,046 L/ha 0,5 % v/v	0,05–0,08 L/ac	· Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre. · Appliquer quand les graminées adventices sont au stade 2–6 feuilles. · **NE PAS** dépasser une application par année. · Attendre 14 jours entre chaque traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 14 jours avant la récolte. · Voir l'étiquette pour de l'information détaillée sur les doses permettant de maîtriser toutes les graminées annuelles.
Anti-dicotylédones de postlevée			

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, ***Herbicides utilisés en Ontario,*** **p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
FINES HERBES			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,28 kg/ha *0,14 kg/ha*	0,113 kg/ac	· Appliquer **UNIQUEMENT** sur de la mente poivrée et de la menthe verte. · Appliquer **UNE SEULE** fois par saison de croissance. · Appliquer **UNIQUEMENT** sur de la menthe établie alors qu'elle est en dormance pour combattre les mauvaises herbes en prélevée. L'application à la la menthe non dormante risque d'entraîner des dommages inacceptables à la culture. · **NE PAS** faire ce traitement dans les 80 jours qui précèdent la récolte.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,2-4,4 kg/ha *1,1–2,2 kg/ha*	0,88–1,76 kg/ac	· PRÉ ou IPS — Utiliser sur le basilic **UNIQUEMENT**. · Appliquer dans 200–900 L d'eau/ha (80–360 L/ac). · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · Pour éviter de les endommager, **NE PAS** planter de cultures non mentionnées sur l'étiquette moins de 12 mois après le traitement. · L'utilisation de la dose supérieure peut ralentir momentanément la croissance de la culture. Cependant, les cultures se remettent de ce retard et le rendement n'est pas affecté.
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) **ou** AFOLAN (450 g/L) *linuron*	1,3–2,5 kg/ha ou L/ha *0,65–1,25 kg/ha ou L/ha*	0,52–1,0 kg/ac ou L/ac	· Utiliser sur l'aneth **SEULEMENT**. · Enfouir les semences à au moins 1,3 cm de profondeur. · PRÉ — Faire un traitement en bande ou en pleine surface après le semis, à une dose de 1,3–1,9 L/ha sur un sol loameux ou argileux pauvre en matière organique, ou à une dose de 1,9–2,5 L/ha sur les terres noires ou les sols argileux ayant une teneur en matière organique moyenne.
SINBAR (80 WP) **ou** SINBAR (80 WDG) *terbacile*	1,75 kg/ha *1,4 kg/ha*	0,7 kg/ac	· PRÉ — Utiliser sur la menthe poivrée et la menthe verte **UNIQUEMENT**. · Appliquer une seule fois par saison de croissance, fin septembre-début octobre. · **RESPECTER** un délai d'attente de 9–10 mois avant la récolte. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 1 % de matière organique.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–0,65 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,29 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,26 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Utiliser sur la bourrache, la menthe poivrée et la menthe verte **UNIQUEMENT**. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Pour une maîtrise partielle du chiendent, utiliser 0,65 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L/ac). · Employer la dose inférieure dans la bourrache **SEULEMENT**. · **NE PAS** récolter la bourrache dans les 70 jours qui suivent le traitement.
SELECT (240g/L) ou CENTURION (240 g/L) + AMIGO *cléthodime* *+ surfactant*	0,125-0,38 L/ha 5-10 L/1 000 L *0,03-0,091 kg/ha* *0,5-1 % v/v*	0,05 – 0,152 L/ac 5-10 L/1 000 L	· S'utilise **UNIQUEMENT** sur la coriandre, le carvi commun et le basilic. · Utiliser du matériel d'application terrestre. · Traiter quand les mauvaises herbes ont 2-6 feuilles et que la coriandre a 2-5 feuilles. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · **NE PAS** utiliser à des fins de consommation humaine les feuilles et les légumes-feuilles de coriandre et de carvi commun traités. · **NE PAS** récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.
Traitement radiculaire suivi d'un traitement anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) **ou** AFOLAN (450 g/L) *linuron*	1,3–2,5 kg/ha ou L/ha *0.65–1.25 kg/ha ou L/ha*	0,52–1,0 kg/ac ou L/ac	· Utiliser sur l'aneth **SEULEMENT**. · Appliquer au plus 1,9 L/ha en prélevée, puis au plus 2,5 L/ha en postlevée. · Espacer ces traitements d'AU MOINS deux semaines, sous peine d'endommager la culture. **NE JAMAIS** dépasser ces deux traitements au cours d'une même saison de croissance et ne pas utiliser de doses plus élevées. · Lire attentivement les directives concernant les applications en prélevée et en postlevée avant de recourir à ce traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) **ou** AFOLAN (450 g/L) *linuron*	1,9–4,7 kg/ha ou L/ha *0,95–2,35 kg/ha ou L/ha*	0,77–1,9 kg/ac ou L/ac	· Utiliser sur l'aneth **SEULEMENT**. · Appliquer quand la culture compte au moins 2 feuilles entièrement développées. Utiliser les doses inférieures sur les jeunes plantules de mauvaises herbes et les doses supérieures sur les mauvaises herbes établies. · Appliquer LOROX dans au moins 220–440 L d'eau/ha. · Appliquer avant que les graminées annuelles fassent plus de 5 cm de hauteur et avant que les dicotylédones ne dépassent 15 cm. Par temps chaud et sec, faire la pulvérisation au moment de la journée où les températures sont plus fraîches afin d'éviter d'endommager la culture. · Veiller à ce que la pression des buses ne dépasse pas 275 kPa, sous peine d'endommager la culture. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
GINSENG			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Traitement à faire en présemis ou avant la levée de la culture (technique du semis sur sol rassis)			
glyphosate (360 g/L)*	2,5 L/ha	1,0 L/ac	· Appliquer après la levée des mauvaises herbes au printemps, mais avant que la culture ait levé de terre.
ou glyphosate (480 g/L)*	1,86 L/ha	0,75 L/ac	· Appliquer dans 50–100 L d'eau/ha.
ou glyphosate (500 g/L)*	1,8 L/ha	0,72 L/ac	· **NE PAS** dépasser la dose ni le volume de bouillie, sous peine d'endommager la culture.
ou glyphosate (540 g/L)*	1,67 L/ha	0,67 L/ac	· **NE PAS** laisser la bouillie entrer en contact avec le feuillage en croissance active du ginseng.
glyphosate	*0,75–0,9 kg/ha*		· **NE PAS** employer l'automne dans des jardins existants/établis.
Anti-graminées de postlevée			
VENTURE L (125 g/L)	0,6–2 L/ha	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST jusqu'à 3 fois par année, soit début mai, fin juin et/ou mi-août.
			· Appliquer sur des graminées en croissance active avant le tallage.
fluazifop-p-butyl	*0,075–0,25 kg/ha*		· **NE PAS** faire ce traitement l'année de la récolte.
			· Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre seulement.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L)	36,5–117 mL/ha	14,6–46,8 mL/ac	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs.
+ AGRAL 90	2,5 L/1000 L	2,5 L/1000 L	
ou AG-SURF	2,5 L/1000 L	2,5 L/1000 L	· Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut.
ou MERGE	1 L/1000 L	1 L/1000 L	· Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac).
			· **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte.
carfentrazone-éthyle	*8,8–28,1 g/ha*		· **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
+ surfactant non ionique	*0,25 % v/v*		
***ou** surfactant/solvant*	*0,1 % v/v*		
HARICOTS DE LIMA ET MANGE-TOUT — VOIR LE CHAPITRE 7, HARICOTS, P. 117.			

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
LAITUE			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
KERB (50 WSP) *propyzamide*	2,2 kg/ha *1,1 kg/ha*	0,88 kg/ac	· Dans la laitue semée en place, appliquer par IPS, en PRÉ ou en POST après la levée de la culture dans un sol exempt de mauvaises herbes. · Dans la laitue repiquée, appliquer 7–10 jours après le repiquage dans un sol exempt de mauvaises herbes. · Faire ce traitement **UNE SEULE** fois par année. · **NE PAS** ressemer de laitue dans des champs traités au KERB la même année. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **RESPECTER** un délai d'attente de 55 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · Dans la laitue repiquée, appliquer une fois par année au stade 1–6 feuilles. · Dans la laitue semée en place, on peut faire deux applications. · Faire la première application au stade 1–6 feuilles et la seconde 14–21 jours après l'éclaircissage. · **NE PAS** dépasser la dose de 1,1 L/ha dans la laitue semée en place. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter quand on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, ***Herbicides utilisés en Ontario,*** **p. 35,** et le chapitre 5, ***Notes sur les adjuvants,*** **p. 93.**
LÉGUMES DE SPÉCIALITÉ : BROCOLI DE CHINE, CHOU DE CHINE (PÉ-TSAI), CHOU RAVE, MOUTARDE À FEUILLE DE CHOU, RADIS CHINOIS, COURGE CENDRÉE ET POIS MANGE-TOUT			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,25–4,5 kg/ha *1,12–2,25 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· PRÉ ou PRÉSEMIS — Utiliser **UNIQUEMENT** sur le brocoli de Chine, la moutarde, le chou, le radis chinois, la moutarde à feuilles de chou, le chou de Chine semés en place et sur le chou de Chine et le chou-rave repiqués. · Utiliser la dose inférieure dans des sols légers (sols à texture grossière allant des sols sableux aux loams sableux). · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. Application terrestre **SEULEMENT**. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. · Après la récolte, il est conseillé de travailler le sol (perpendiculairement aux rangs si l'herbicide a été appliqué en bandes) afin d'éviter d'endommager les cultures suivantes. · Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	3 kg/ha *1,5 kg/ha*	1,2 kg/ac	· IPS — Utiliser **UNIQUEMENT** sur les plants repiqués de courge cendrée. · Pour que ce traitement soit efficace, il doit être rapidement suivi de suffisamment de pluie ou d'eau d'irrigation pour mouiller le sol sur une profondeur de 5–10 cm. · Ce traitement ralentit la croissance de la culture sans toutefois affecter les rendements.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,2–1,5 L/ha 1,098–1,373 kg/ha	0,48–0,6 L/ac	· Appliquer **SEULEMENT** sur les feuilles de moutarde repiquées. · Appliquer en PRÉ ou en POST (quand les mauvaises herbes ont au plus 2 feuilles). · Faire **UN SEUL** traitement par année à l'aide de matériel d'application terrestre **dans un minimum de 150–300 L d'eau/ha**. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. · Des pertes de rendement peuvent survenir lorsque le produit est appliqué sur des feuilles de moutarde repiquées. · Le traitement peut-être moins efficace dans les zones fortement infestées de mauvaises herbes.
PURSUIT (240 g/L) *imazéthapyr*	0,312 L/ha *0,075 kg/ha*	0,125 L/ac	· PRÉ et IPS — Traitement destiné aux pois mange-tout **SEULEMENT**. · Appliquer **UNIQUEMENT** une fois par année dans 100–400 L/ha (40–160 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
CENTURION (240 g/L) + AMIGO *cléthodime* *+ surfactant*	0,19-0,38 L/ha 5-10 L/1 000 L *46-91 g/ha* *0,5 % v/v*	0,08 – 0,15 L/ac 5-10 L/1 000 L	· Contre les graminées annuelles et le chiendent commun. · Consulter l'étiquette pour des renseignements détaillés sur les concentrations pour la maîtrise de toutes les graminées annuelles. · Utiliser du matériel d'application terrestre. · Appliquer à une concentration minimale de 200 L/ha · Appliquer lorsque les graminées adventices sont au stade 2-6 feuilles. · **NE PAS** dépasser 2 applications par année et 0,38 L/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** sur le brocoli de Chine, le chou de Chine, le chou-rave, la moutarde à feuille de chou, le radis chinois et les pois mange-tout. · Appliquer à raison de 100–200 L d'eau/ha (40–80 L/ac). · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser la dose de 0,32 L/ha **UNIQUEMENT** dans les pois mange-tout. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
BASAGRAN (480 g/L) + ASSIST *bentazone* *+ concentré d'huile*	1,75 L/ha 1–2 L/ha *0,84 kg/ha* *1–2 L/ha*	0,7 L/ac 0,4–0,8 L/ac	· Traitement destiné aux pois mange-tout **SEULEMENT**. · Appliquer après que la culture a atteint le stade 3 feuilles, quand les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · Appliquer dans 300 L d'eau/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
LONTREL 360 (360 g/L) *clopyralide*	0,56 L/ha *0,20 kg/ha*	0,2 L/ac	· S'utilise **UNIQUEMENT** sur le pé-tsai, le radis chinois, la moutarde à feuille de chou et le brocoli de Chine. · Traiter quand les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance active. · Faire une application terrestre dans 300 L d'eau/ha après la transplantation. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. · Inefficace contre les mauvaises herbes qui lèvent par la suite.

MELON BRODÉ, MELON D'EAU, COURGE ET CITROUILLE

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.

Anti-graminées radiculaires

DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,15 L/ha *1,05 kg/ha*	0,46 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** sur la citrouille et la courge d'automne. · Appliquer en PRÉ avant la levée des mauvaises herbes dans des cultures semées directement au champ **OU** au stade 1–2 feuilles de la citrouille ou de la courge d'hiver, mais toujours avant la levée des mauvaises herbes. · Faire **SEULEMENT** 1 application par année. · **RESPECTER** un délai d'attente de 65 jours avant la récolte. · Prévoir une efficacité réduite du traitement si l'infestation est forte. · La culture risque de souffrir du traitement.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones radiculaires			
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-70 g/ha *25-51 g/ha*	14- 28 g/ac	· Utilisation sur des plants semés et transplantés sur un sol nu. · Appliquer après la plantation et avant la percée du sol sur les plants semés. · S'utilise pour le melon brodé et le melon d'eau avant l'installation de paillis de plastique. · NE PAS semer dans du paillis de plastique ni transplanter avant l'écoulement d'un délai de 7 jours après le traitement. · Appliquer à une concentration de 35-70 g/ha sur les melons brodés, les citrouilles de transformation et les courges d'automne semées; 35-52,5 g/ha sur les melons d'eau, les citrouilles fraîches du marché et les courges d'automne; 47-70 g/ha sur les courges d'été de transformation semées. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. · Ne pas appliquer plus de 70 g/ha par saison sur les melons d'eau, les citrouilles et les courges d'automne et 140 g sur les melons brodés et les courges d'été. · Utiliser une concentration moins élevée sur des sols à texture légère. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha pour les melons brodés, les citrouilles et les courges d'automne et 190 L/ha pour les melons d'eau et les courges d'été de transformation. · Des pluies de plus de 1 pouce dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · Ne PAS pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · NE PAS récolter dans les 57 jours qui suivent le traitement pour les melons brodés et les melons d'eau et 30 jours pour les citrouilles et les courges.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
COMMAND 360 ME (360 g/L) *clomazone*	0,78–1,17 L/ha *0,28–0,42 kg/ha*	0,31–0,47 L/ac	· Appliquer en PRÉ une seule fois par saison de croissance. **NE PAS** incorporer au sol. Appliquer après les semis, mais avant la levée. · Appliquer la dose inférieure sur les melons. · Appliquer en pleine surface à raison de 0,78 L/ha sur les courges et les citrouilles dans les sols légers. · Appliquer en pleine surface à raison de 1,17 L/ha sur les courges et les citrouilles dans les sols lourds. · Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation; voir le tableau 4–4, *Restrictions (rotation des cultures et pH du sol) – Grandes cultures,* p. 85. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte des melons. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte des citrouilles de transformation et des courges. · **NE PAS** appliquer sur les citrouilles d'Halloween. · **NE PAS** appliquer sur des sols sableux. · Consulter l'étiquette du produit pour connaître les cultivars dont la couleur peut être altérée après l'application.
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–15,5 kg/ha *6,75–11,625 kg/ha*	3,6–6,2 kg/ac	· PRÉ – Appliquer avant la germination des graines de mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · **NE PAS** utiliser sur les citrouilles. · Traiter **UNIQUEMENT** lorsque les plants ont 4–5 feuilles vraies, qu'ils sont bien établis et que les conditions de croissance sont favorables à la bonne croissance des plants, sous peine de voir la culture souffrir du traitement. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,24–4,5 kg/ha *1,12–2,25 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· PRÉ — Une seule application par saison de croissance. · Utiliser **UNIQUEMENT** sur les citrouilles et courges semées en place. · Appliquer dans 200–900 L d'eau/ha (80–360 L/ac). · Utiliser la dose inférieure sur des sols légers (sols à texture grossière, sols sableux ou loams sableux). · À cette dose, la bourse-à-pasteur et la renouée persicaire peuvent échapper au traitement. · Appliquer avant la pluie si l'irrigation n'est pas disponible. · Travailler le sol après la récolte (en travers des rangs) afin de prévenir les dommages aux cultures subséquentes. Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
ASSURE II (96 g/L) + MERGE **ou** SURE-MIX **ou** YUMA GL 96 g/L + concentré d'huile XA *quizalofop-p-éthyl* *+ concentré d'huile*	0,38–0,75 L/ha 5 L/1000 L *0,036–0,07 kg/ha* *0,5 % v/v*	0,15–0,3 L/ac 5 L/1000 L	· Faire une application par année quand la culture est au stade 2–6 feuilles. · Appliquer à tout stade foliaire des graminées adventices indiqué sur l'étiquette. · Utiliser **UNIQUEMENT** du matériel d'application terrestre. Utiliser au moins 100 L d'eau/ha. · **NE PAS** retourner ni laisser de travailleurs retourner dans les zones traitées pour y mener des opérations de dépistage, d'arrosage ou de désherbage pendant le délai de sécurité de 4 jours après le traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,2 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** sur les citrouilles et courges. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **NE PAS** retarder le traitement contre les dicotylédones, même si les graminées ne sont pas au stade voulu. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique *halosulfuron* *+ surfactant non ionique*	35-70 g/ha 2,5 L/1 000 L *25-51 g/ha* *0,2 % v/v*	14- 28 g/ac 2 L/1 000 L	· Utiliser sur le milieu des rangs à toutes les étapes des cultures. · Appliquer **UNIQUEMENT** sur les **melons brodés, les citrouilles et les courges d'automne** semés ou transplantés en croissance au stade 3-5 feuilles vraies ou 14 jours après la transplantation et l'apparition de la première fleur femelle. · Appliquer à une concentration de 35-70 g/ha sur les melons brodés, les citrouilles de transformation et les courges d'automne semées; 35-52,5 g/ha sur les melons d'eau, les citrouilles fraîches du marché et les courges d'automne; 47-70 g/ha sur les courges d'été de transformation semées. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. · Ne pas appliquer plus de 70 g/ha par saison sur les melons d'eau, les citrouilles et les courges d'automne et 140 g sur les melons brodés et les courges d'été. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha pour les melons brodés, les citrouilles et les courges d'automne et 190 L/ha pour les melons d'eau et les courges d'été de transformation. · **NE PAS** pulvériser sur du paillis de plastique puisque cela peut entraîner des dommages importants. · **NE PAS** récolter dans les 57 jours qui suivent le traitement pour les melons brodés et les melons d'eau et 30 jours pour les citrouilles et les courges.

OIGNON

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.

La plupart des traitements herbicides conseillés ci-dessous concernent les oignons de semis. Ils donnent aussi de bons résultats avec les oignons à repiquer. De même, les quelques essais effectués avec les oignons espagnols ont été concluants. En ce qui concerne les oignons verts à botteler, l'emploi d'herbicides en granulés (lorsque les feuilles sont sèches) contribue à éviter d'endommager les feuilles.

Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires

CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,14 kg/ha *0,07 kg/ha*	0,056 kg/ac	· Traiter **UNE FOIS** par saison de croissance. · Appliquer entre les stades de 2 à 6 feuilles sur les oignons repiqués, et entre les stades de 3 à 6 feuilles sur les oignons semés directement en pleine terre, avant la levée des mauvaises herbes. · Appliquer sur des sols à texture grossière et moyenne renfermant moins de 5 % de matière organique et sur les terres noires. · Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre. · **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation. · La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide ou si les applications sont effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses. · Après les avoir utilisés, laver les réservoirs et les buses avec une solution à 3 % d'ammoniaque. Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–18 kg/ha *6,75–13,5 kg/ha*	3,6–7,2 kg/ac	· PRÉ — Appliquer immédiatement après les semis ou directement sur les plants repiqués, avant la levée des mauvaises herbes. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · Appliquer à raison de 18 kg/ha (7,2 kg/ac) sur des argiles lourdes. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
PROWL H2O (455 g/L) *pendiméthaline*	2,37 L/ha *1,08 kg/ha*	0,95 L/ac	· Ce traitement se fait en une seule application au stade 2–3 feuilles des oignons verts ou des oignons de garde ou après le repiquage des poireaux, avant la levée des mauvaises herbes. · Détruire les mauvaises herbes existantes avant le traitement. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires si l'on y cultive des poireaux, des oignons verts à botteler ou des oignons à repiquer. · **NE PAS** appliquer PROWL H2O avec des fertilisants liquides. · Appliquer dans un minimum de 200 L d'eau/ha. · Le traitement donne un maximum de résultats avec de la pluie ou un arrosage dans les 7 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** faire ce traitement dans les 30 jours qui précèdent la récolte.
Anti-graminées de postlevée			
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· Traiter lorsque la majorité des graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles ou tant que le maïs spontané ne dépasse pas 25 cm de hauteur. · Ce traitement est sans effet contre la deuxième vague de graminées annuelles qui pourraient lever par la suite. · Appliquer dans les oignons de garde **UNIQUEMENT**. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 38 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
FRONTIER MAX (720 g/L) *diméthénamide*	0,963–1,29 L/ha *0,69–0,93 kg/ha*	0,39–0,52 L/ac	**OIGNONS DE GARDE :** · Appliquer **UNIQUEMENT** quand les oignons sont au stade de la crosse. · Dans les oignons de garde cultivés en sols organiques, maîtrise partiellement le souchet comestible si l'application est faite avant la levée de la mauvaise herbe. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. **OIGNONS VERTS :** · Dans les oignons verts cultivés en sols minéraux, maîtrise l'amarante à racine rouge et la morelle noire de l'Est. Dans les oignons verts cultivés en sols organiques, le traitement atténue la concurrence exercée par l'amarante à racine rouge et procure une maîtrise partielle du souchet comestible. · Appliquer seul en une application unique à la dose de 963 mL/ha en sols minéraux, et à la dose de 1,29 L/ha en sols organiques au stade de la crosse des oignons verts et avant la levée des mauvaises herbes. Les applications faites avant le stade de la crosse des oignons verts risquent d'endommager lourdement la culture et même d'entraîner une réduction de la densité de peuplement. · Inefficace contre les mauvaises herbes levées. · Éviter de traiter par temps frais, sans quoi un rabougrissement de la culture est à craindre. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* + *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· S'utilise sur les oignons de garde **SEULEMENT**. · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 50 jours avant la récolte.
SELECT (240 g/L) + AMIGO **ou** ARROW (240 g/L) *cléthodime* + *surfactant*	0,38 L/ha 5 L/1000 L *0,09 L/ha* *0,5 % v/v*	0,15 L/ac 5 L/1000 L	· Utiliser sur les oignons de garde. · Maîtrise partiellement le pâturin annuel et maîtrise les autres graminées annuelles et le chiendent commun. · Voir l'étiquette pour de l'information détaillée sur les doses permettant de maîtriser toutes les graminées annuelles. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre. · Appliquer au stade 1–4 feuilles de la culture lorsque les mauvaises herbes ont entre 2 et 6 feuilles. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Appliquer dans un volume maximal de 300 L/ha (120 L/ac). · Un bon travail du sol qui fragmente les rhizomes de chiendent avant les plantations rend la lutte plus efficace. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement. · À la dose de 1 L/ha, **RESPECTER** un délai d'attente de 42 jours avant la récolte. · À la dose de 2 L/ha, **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
GOAL 2XL (240 g/L) *oxyfluorfène*	0,5 L/ha *0,12 kg/ha*	0,2 L/ac	· Appliquer une fois que les oignons ont 2 feuilles entièrement déployées et que les mauvaises herbes sont au stade 2–4 feuilles. · Appliquer dans au moins 500 L d'eau/ha (200 L/ac). · **NE PAS** appliquer plus de 2,0 L/ha (0,8 L/ac) par année. · **RESPECTER** un délai d'attente de 56 jours avant la récolte. · **NE PAS** appliquer sur des sols sableux.
PARDNER (280 g/L) **ou** BROMOTRIL (240 g/L) *bromoxynil*	0,5 L/ha 0,6 L/ha *0,14 kg/ha*	0,2 L/ac 0,24 L/ac	· Utiliser **UNIQUEMENT** sur les oignons de garde. · Appliquer en POST sur le séneçon vulgaire et des amarantes en croissance active jusqu'au stade 4 feuilles. · Appliquer quand les oignons sont au stade 2–3 feuilles et répéter le traitement quand ils sont au stade 4–5 feuilles. · Appliquer dans 200 L d'eau/ha (80 L/ac) à une pression de 170 kPa. · **RESPECTER** un délai d'attente de 75 jours avant la récolte. · Risque de brûler gravement les feuilles d'oignons si les conditions météorologiques ne sont pas propices à la formation de la cuticule cireuse (couche cireuse externe) des feuilles.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
PROWL H2O (455 g/L) *pendiméthaline*	2,2–3,3 L/ha *1–1,5 kg/ha*	0,89–1,34 L/ac	· Dans les sols minéraux, on l'utilise sur les oignons de garde semés en place. · Appliquer lorsque les oignons sont au stade 2–6 feuilles pour maîtriser les mauvaises herbes pendant toute la saison de croissance. · Détruire les mauvaises herbes existantes avant le traitement. · **NE PAS** faire plus de 2 applications par année. · Appliquer dans un minimum de 250 L d'eau/ha. · Pour de meilleurs résultats, s'assurer qu'il pleut ou arroser dans les 7 jours qui suivent le traitement.
PROWL H2O (455 g/L) *pendiméthaline*	6,6 L/ha *3 kg/ha*	2,67 L/ac	· Dans les terres noires, s'utilise sur les oignons de garde semés en place. · Appliquer lorsque les oignons sont au stade de la crosse et/ou au stade 2 feuilles pour maîtriser les mauvaises herbes pendant toute la saison de croissance. Pour tenir les mauvaises herbes en échec pendant toute la saison de croissance, faire un traitement à chacun des deux stades. · Détruire les mauvaises herbes existantes avant le traitement. · **NE PAS** faire plus de 2 applications par année. · Appliquer dans un minimum de 250 L d'eau/ha. · Pour de meilleurs résultats, s'assurer qu'il pleut ou arroser dans les 7 jours qui suivent le traitement.
PANAIS			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	1,25–2,4 kg/ha ou L/ha *0,625–1,2 kg/ha*	0,5–0,96 kg/ac ou L/ac	· PRÉ — Appliquer tôt après les semis, avant la levée des mauvaises herbes. · Enfouir les semences à au moins 1,3 cm de profondeur. · Utiliser une dose de 1,25–1,82 kg/ha sur des sols loameux ou des sols argileux renfermant peu de matière organique. · Utiliser une dose de 1,82–2,4 kg/ha sur les terres noires ou dans des sols argileux ayant une teneur en matière organique moyenne. · Des pluies ou des arrosages abondants au moment de la levée peuvent endommager la culture. · Un traitement de postlevée supplémentaire peut être nécessaire. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL **(concentration)** ***matière active***	**PRODUIT/HA** ***matière active/ha***	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) suivi de LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron* *suivi de linuron*	1,25–1,82 kg/ha ou L/ha 1,25–2,4 kg/ha ou L/ha *0,625–0,91 kg/ha* *0,625–1,2 kg/ha*	0,5–0,73 kg/ac ou L/ac 0,5–0,96 kg/ac ou L/ac	· PRÉ (maximum de 1,82 kg/ha), suivi de POST (maximum de 2,4 kg/ha). · Espacer ces traitements d'au moins 2 semaines, sous peine d'endommager la culture. · **NE PAS** faire plus de 2 traitements par saison de croissance et **NE PAS** utiliser de doses plus élevées. · Lire attentivement les directives concernant les applications en PRÉ et en POST avant de recourir à ce traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
Anti-graminées de postlevée			
CENTURION (240 g/L) + AMIGO *cléthodime* *+ surfactant*	0,19-0,38 L/ha 5-10 L/1 000 L *46-91 g/ha* *0,5-1 % v/v*	0,08 — 0,15 L/ac 5-10 L/1 000 L	· Contre les graminées annuelles et le chiendent commun. · Consulter l'étiquette pour des renseignements détaillés sur les concentrations pour la maîtrise de toutes les graminées annuelles. · Utiliser du matériel d'application terrestre. · Appliquer à une concentration minimale de 200 L/ha · Appliquer lorsque les graminées adventices sont au stade 2-6 feuilles. · **NE PAS** dépasser 2 applications par année et 0,38 L/ha. • **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	1,82–4,51 kg/ha ou L/ha *0,91–2,26 kg/ha ou L/ha*	0,73–1,80 kg/ac ou L/ac	· Appliquer quand la culture compte au moins 2 feuilles entièrement déployées. · Utiliser les doses inférieures sur les jeunes plantules de mauvaises herbes et les doses supérieures sur les mauvaises herbes établies. · Dans les terres noires, attendre que le panais ait plus de 8 cm de hauteur avant de faire le traitement. · **NE PAS** mélanger avec de l'huile ou un autre surfactant. · Appliquer dans 220–440 L d'eau/ha (88–176 L/ac). · Appliquer avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm et les dicotylédones, 15 cm. · Par temps chaud et sec, faire la pulvérisation au moment de la journée où les températures sont plus fraîches afin d'éviter d'endommager la culture. · Veiller à ce que la pression des buses ne dépasse pas 275 kPa, sous peine d'endommager la culture. · Si des pluies anormalement abondantes suivent le traitement, la culture peut en souffrir gravement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
PATATE DOUCE			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,105 kg/ha *0,054 kg/ha*	0,042 kg/ac	· Utilisation sur des tomates repiquées sur le sol nu ou avant l'installation de paillis de plastique. · **NE PAS** repiquer avant l'écoulement d'un délai de 7 jours après le traitement. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. Ne PAS appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser une concentration moins élevée sur des sols à texture légère. · Utiliser un volume d'eau minimal de 190 L/ha. · Des pluies de plus de 2,5 cm dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
COMMAND 360 ME (360 g/L) *clomazone*	1,55 L/ha *0,558 kg/ha*	0,62 L/ac	· Appliquer une seule fois à la surface du sol après le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes. · **NE PAS** incorporer au sol. · Appliquer dans un minimum de 95 L d'eau/ha (38 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 95 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–18 kg/ka *6,75–13,5 kg/ha*	3,6–7,2 kg/ac	· PRÉ. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · Appliquer à raison de 18 kg/ha (7,2 kg/ac) sur des argiles lourdes. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · Appliquer directement sur les plants repiqués, avant la levée des mauvaises herbes. · Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
DUAL MAGNUM et DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· Appliquer peu après la levée, 2–5 jours après le repiquage. · Respecter un délai d'attente avant récolte de 105 jours. · La sensibilité varie selon le cultivar.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2,0 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Appliquer à raison de 100–200 L d'eau/ha (40–80 L/ac). · Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POIREAU			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
GESAGARD 480 SC (480 g/L) *prométryne*	3,75 L/ha *1,8 kg/ha*	1,5 L/ac	· Faire 2 applications à 10 jours d'intervalle, avant que les mauvaises herbes atteignent 5 cm de hauteur. · Faire la première application après que les poireaux repiqués se seront bien établis et auront produit une nouvelle feuille entièrement déployée. · S'utilise dans des terres noires et des sols minéraux. · **NE PAS** faire plus de 2 applications par année. · Les feuilles inférieures de certains cultivars peuvent souffrir momentanément du traitement.
PROWL H2O (455 g/L) *pendiméthaline*	2,37 L/ha *1,08 kg/ha*	0,95 L/ac	· Utiliser **SEULEMENT** dans des sols minéraux. · Ce traitement se fait en une seule application au stade 2–3 feuilles des oignons verts ou après le repiquage des poireaux, avant la levée des mauvaises herbes. · Détruire les mauvaises herbes existantes avant le traitement. · **NE PAS** appliquer PROWL H2O avec des fertilisants liquides. · Appliquer dans un minimum de 200 L d'eau/ha. · Le traitement donne un maximum de résultats avec de la pluie ou un arrosage dans les 7 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** faire ce traitement dans les 30 jours qui précèdent la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POIS			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· PRÉ – Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires, des sols tourbeux ni des sols qui sont riches en matière organique ou qui en renferment moins de 1 %. · Utiliser la dose supérieure en présence de fortes infestations. · Appliquer dans 150–250 L d'eau/ha.
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–1,7 L/ha 1,2–1,6 L/ha 1,25–1,7 L/ha *0,6–0,8 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac 0,5–0,64 L/ac 0,5–0,68 L/ac	· IPS – Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. · **NE PAS** dépasser la dose inférieure sur les sols à texture moyenne. · **NE PAS** dépasser la dose supérieure sur les sols à texture lourde. · **NE PAS** appliquer sur des sols tourbeux ni sur des terres noires (renfermant plus de 15 % de matière organique). · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** appliquer sur des champs qui ont reçu du fumier dans les 12 mois précédents. · **NE PAS** appliquer par aéronef.
Anti-dicotylédones radiculaires			
GESAGARD 480 (480 g/L) *prométryne*	3,75–4,58 L/ha *1,8–2,2 kg/ha*	1,5–1,83 L/ac	· PRÉ – Appliquer **SEULEMENT** une fois par année, avant la levée des mauvaises herbes, y compris la morelle noire de l'Est. · Appliquer dans 200–1000 L d'eau/ha (80–400 L/ac). · Une légère incorporation peut être nécessaire dans les sols secs. · Utiliser la dose inférieure sur les sols sableux. · **RESPECTER** un délai d'attente de 55 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
PURSUIT (240 g/L) **ou** PHANTOM (240 g/L) **ou** NU-IMAGE (240 g/L) *imazéthapyr*	0,312 L/ha *0,075 kg/ha*	0,125 L/ac	· IPS ou PRÉ– **SEULEMENT** une fois par année. · Appliquer dans 200 L d'eau/ha. · Laisser s'écouler au moins 24 mois entre deux applications par IPS. · Respecter un délai d'attente de 50 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées de postlevée			
ASSURE II (96 g/L) + SURE-MIX ou YUMA GL (96 g/L) + concentré d'huile XA *quizalofop-p-éthyle* *+ concentré d'huile*	0,38–0,75 L/ha 5 L/1 000 L *0,036–0,07 kg/ha* *0,5 % v/v*	0,15–0,3 L/ac 5 L/1 000 L	· Traiter les graminées annuelle levées et les repousses de céréales entre le stade 2 feuilles et le tallage, et le chiendent commun et le maïs spontané entre le stade 2 feuilles et le stade 6 feuilles. · Utiliser la dose de 0,38 L/ha (0,15 L/ac) pour maîtriser les repousses de maïs et de céréales et la sétaire verte. · La dose de 0,5 L/ha (0,2 L/ac) maîtrise partiellement le chiendent et maîtrise le pied-de-coq. · Utiliser la dose de 0,75 L/ha (0,3 L/ac) pour maîtriser le chiendent. · **RESPECTER** un délai d'attente de 65 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** appliquer d'herbicides autres que MCPA SODIUM 300 ou PURSUIT dans les 4 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** faire pâturer les cultures traitées. · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Utiliser **UNIQUEMENT** sur les pois frais ou secs de transformation, **MAIS NON** sur les pois frais à gousses comestibles. · Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours pour les pois frais de transformation. · Le délai d'attente avant la récolte est de 60 jours pour les pois secs.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL **(concentration)** ***matière active***	**PRODUIT/HA** ***matière active/ha***	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
BASAGRAN (480 g/L) + SUPER SPREADER **ou** ASSIST *bentazone* *+ surfactant* ***ou** concentré d'huile*	1,75–2,25 L/ha 1,25–2,5 L/1000 L 1–2 L/ha *0,84–1,08 kg/ha* *0,125–0,25 % v/v*	0,7–0,9 L/ac 1,25–2,5 L/1000 L 0,4–0,8 L/ac	· Appliquer en POST lorsque les pois ont au moins 3 paires de feuilles et qu'ils ne sont pas encore en fleurs. · Sous des conditions chaudes et humides, réduire la dose de concentré d'huile ASSIST à 1 L/ha (0,4 L/ac). · Voir l'étiquette de BASAGRAN pour des détails sur le stade de croissance et la hauteur des différentes mauvaises herbes. Deux traitements à raison de 1,75 L/ha (0,7 L/ac) à 10 jours d'intervalle permettent de détruire la partie aérienne du souchet et du chardon et limitent la croissance du liseron des champs. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 6 heures qui suivent. · Appliquer la dose supérieure de SUPER SPREADER là où l'eau est dure.
MCPA SODIUM 300 (300 g/L)* **ou** MCPA AMINE (500 g/L)* *MCPA** ***ou** MCPA**	1–1,5 L/ha 0,55–0,7 L/ha *0,3–0,45 kg/ha* *0,275–0,35 kg/ha*	0,4–0,6 L/ac 0,22–0,28 L/ac	· Appliquer en POST lorsque les pois ont 10–20 cm de haut. · **NE PAS** appliquer après que les boutons se sont formés. · **NE PAS** traiter en cas de sécheresse ou de forte humidité ou sous des températures dépassant 27 °C. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. · Employer la dose inférieure de MCPA AMINE contre la moutarde des champs.
TROPOTOX PLUS (400 g/L) **ou** CLOVITOX PLUS (400 g/L) **ou** TOPSIDE (400 g/L) *MCPB/MCPA*	2,75–4,25 L/ha *1,1–1,7 kg/ha*	1,1–1,7 L/ac	· Appliquer en POST lorsque les pois ont 3–6 feuilles déployées. · **NE PAS** appliquer passé le stade 6 feuilles, sous peine d'endommager la culture. · **NE PAS** traiter en cas de sécheresse ou de forte humidité ou sous des températures dépassant 27 °C. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** faire pâturer la culture traitée ni la servir comme fourrage. · Partie aérienne seulement : chardon des champs, renoncule rampante, liseron des champs, prêle, laiteron des champs, renoncule âcre. · Appliquer seulement **UNE FOIS** par année.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POIVRON			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Appliquer tous les traitements dans 150–300 L d'eau/ha (60–120 L/ac). Voir la section *Tomate repiquée,* p. 344, pour de plus amples renseignements sur les méthodes culturales. Le désherbage des poivrons associe la lutte chimique et les méthodes culturales.			
Anti-graminées radiculaires			
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha *0,58–1,15 kg/ha*	0,5–0,96 L/ac 0,48–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac	· IPS – Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. · Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha. · **NE PAS** dépasser la dose inférieure sur les sols à texture moyenne. · **NE PAS** appliquer sur des sols tourbeux ni sur des terres noires (renfermant plus de 15 % de matière organique). · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** appliquer sur des champs qui ont reçu du fumier dans les 12 mois précédents. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** appliquer sur la même terre pendant 2 années consécutives.
Anti-dicotylédones radiculaires			
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-70 g/ha *25-51 g/ha*	14- 28 g/ac	· Pour traiter le piment de chili, le poivron et le piment banane. · Appliquer uniquement dans le milieu de rang pour les poivrons semés ou transplantés. · Appliquer un traitement ou un traitement fractionné de 35-70 g/ha, laisser au moins 21 jours entre les traitements. · **NE PAS** appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser un volume d'eau minimal de 190 L/ha. · Des pluies de plus de 1 pouce dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,14–0,21 kg/ha *0,07154–0,1073 kg/ha*	0,056–0,084 kg/ac	· Appliquer avant le repiquage des poivrons de plein champ. · Employer la dose supérieure sur les sols à texture moyenne et la dose inférieure sur les sols à texture grossière. · Appliquer le produit au milieu des rangs, à l'aide de matériel de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes anti-dérive. · **NE PAS** appliquer plus de 0,21 kg/ha par saison de croissance. · Les plants de poivron doivent être cultivés sur des lits surélevés ou des couches de paillis en plastique. Voir l'étiquette du produit pour plus d'information sur les lits de plantation. · S'applique sur tout sol de texture allant de grossière à moyenne renfermant moins de 5 % de matière organique. · De la pluie ou un arrosage est nécessaire après le repiquage et avant l'application. · **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation. · Après les avoir utilisés, laver les réservoirs et les buses avec une solution à 3 % d'ammoniaque. Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées.
COMMAND 360 ME (360 g/L) *clomazone*	1,55–2,35 L/ha *0,558–0,846 kg/ha*	0,62–0,95 L/ac	· **NE PAS** appliquer dans les poivrons bananes. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance. · Appliquer avant le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes. Au moment de la mise en terre, placer les racines des plants repiqués sous la barrière chimique. · Utiliser la dose la plus faible indiquée sur l'étiquette sur les sols à texture grossière et la dose la plus élevée sur les sols à texture fine. · **NE PAS** faire ce traitement dans les 70 jours qui précèdent la récolte. · **NE PAS** incorporer au sol. · **NE PAS** appliquer sur des sols sableux. · Application terrestre seulement.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,15–1,25 L/ha *1,05–1,14 kg/ha*	0,46–0,5 L/ac	· Appliquer dans les 48 heures suivant le repiquage des poivrons et **AVANT** la levée des mauvaises herbes. · Le risque de dommage à la culture s'accroît si le repiquage est hâtif et que les températures du sol sont inférieures à 10 °C. · Les applications faites plus de 48 heures après le repiquage risquent davantage d'endommager le feuillage. · **RESPECTER** un délai d'attente de 80 jours avant la récolte des poivrons. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant moins de 1 % ni plus de 10 % de matière organique. · Faire **SEULEMENT** une application par année. · Appliquer à l'aide de matériel d'application terrestre. · Utiliser un minimum de 150 L d'eau/ha. · **NE PAS** mélanger en cuve avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ni des surfactants.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DACTHAL W-75 (75 WP) *chlorthal-diméthyle*	9–15,5 kg/ha *6,75–11,625 kg/ha*	3,6–6,2 kg/ac	· PRÉ – Si les mauvaises herbes sont déjà levées, travailler le sol avant le traitement. · Appliquer 4–6 semaines après le repiquage ou quand les plants semés en place font 10–15 cm de haut. · Appliquer à raison de 9–13,5 kg/ha (3,6–5,4 kg/ac) sur des sables légers ou des loams sableux. · Appliquer à raison de 11–15,5 kg/ha (4,4–6,2 kg/ac) sur des loams limoneux moyens. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · Appliquer dans au moins 225 L d'eau/ha (90 L/ac). · De la pluie ou un arrosage (sur environ 1 cm) est nécessaire à l'activation du produit.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,25–4,5 kg/ha *1,12–2,25 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· IPS – Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant plus de 10 % de matière organique. · Après la récolte, il est conseillé de travailler le sol perpendiculairement aux rangs afin d'éviter d'endommager les cultures suivantes. Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon.
Anti-graminées de postlevée			
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *+ surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique *halosulfuron* *+ surfactant non ionique*	35-70 g/ha 2,5 L/1 000 L *25-51 g/ha* *0,2 % v/v*	14- 28 g/ac 2 L/1 000 L	· Pour traiter le piment de chili, le poivron et le piment banane. · Appliquer dans le milieu de rang pour les poivrons semés ou transplantés. · Un traitement dirigé peut être appliqué 21 jours après la transplantation ou lorsque les plants ont atteint une hauteur de 15 cm, mais avant la floraison. · Appliquer un traitement ou un traitement fractionné de 35-70 g/ha, laisser au moins 21 jours entre les traitements. · **NE PAS** appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser un volume d'eau minimal de 190 L/ha. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

POMME DE TERRE

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.

Un bon désherbage des pommes de terre associe des méthodes culturales et des interventions chimiques. Un sarclage avant la levée des pommes de terre à l'aide de différents instruments (herse légère, bineuse, butteuse, etc.) détruit la première flambée de mauvaises herbes. Il faut s'efforcer de sectionner le moins possible les racines des pommes de terre. Un buttage effectué après le traitement chimique a pour effet de laisser en surface des zones de sol non traité où une nouvelle flambée de mauvaises herbes pourra lever.

DÉFANAGE — Pour de plus amples renseignements sur les défanants et les doses, consulter la publication 838F du MAAO, *Guide de protection des cultures légumières,* et suivre le mode d'emploi des produits.

Anti-graminées radiculaires			
BOUNDARY LQD (628 g/L + 149 g/L) *s-métolachlore/métribuzine*	1,85–2,5 L/ha *1 443–1 943 g/ha*	0,74 L/ac	· **NE PAS** appliquer au moment où les pommes de terre sont au stade de la percée du sol ou après la levée. · **NE PAS** appliquer sur des sols de texture grossière qui renferment moins de 1% de matière organique. · **NE PAS** utiliser sur les cultivars de pommes de terre Belleisle, Tobique ni Superior. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. · Appliquer après le buttage. Toute opération de buttage effectuée après l'application réduira l'efficacité du traitement.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· PRÉ ou par IPS (pour la maîtrise du souchet). · **NE PAS** utiliser sur le cultivar Superior. · **NE PAS** appliquer sur des sols sableux ni de texture grossière pauvres en matière organique. · **NE PAS** appliquer au moment où les pommes de terre sont au stade de la percée du sol ni après la levée.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
EPTAM (800 g/L) *EPTC*	4,25–8,5 L/ha *3,4–6,8 kg/ha*	1,7–3,4 L/ac	· IPS — Appliquer avant le semis sur un sol sec en surface et incorporer immédiatement, à l'avant-dernière ou à la dernière opération de travail du sol destinée à lutter contre les mauvaises herbes ayant échappé aux traitements. Utiliser 1,7 à 2,2 L/ac. · Ce traitement est peu efficace quand il est effectué sur un sol mouillé. · Utiliser 2,2–3,4 L/ac contre les fortes infestations et la lutte contre le souchet.
Anti-dicotylédones radiculaires			
LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *linuron*	2,2–4,3 kg/ha ou L/ha *1,1–2,15 kg/ha ou L/ha*	0,88–1,72 kg/ac ou L/ac	· PRÉ — Appliquer immédiatement après le buttage. Les pousses doivent être recouvertes de terre, sinon les plants subiront des dommages. · Utiliser la dose inférieure sur des sols légers et sableux et la dose supérieure sur des sols organiques ou argileux. · Appliquer avant que les graminées mesurent 5 cm de haut et les dicotylédones, 15 cm.
REFLEX (240 g/L) *fomésafène*	1 L/ha *0,24 kg/ha*	0,4 L/ac	· Appliquer en PRÉ après la plantation, mais avant la levée des pommes de terre. · Maîtrise avant la levée l'amarante à racine rouge, la petite herbe à poux et le chénopode blanc (maîtrise partielle uniquement). · Si les mauvaises herbes sont levées au moment du traitement, inclure un adjuvant non ionique comme AGRAL 90 à 0,1 % v/v. · **NE PAS** appliquer sur des sols qui renferment >5 % de matière organique ou sur des sols de texture fine. · **NE PAS** cultiver pendant 7 jours après le traitement puisque cela réduira l'efficacité. · **NE PAS** appliquer REFLEX dans un champ plus d'une fois tous les deux ans. · **RESPECTER** un délai d'attente de 70 jours avant la récolte. · Application terrestre SEULEMENT. · Certaines restrictions s'appliquent aux cultures comprises dans la rotation; voir le tableau 4-4, Restrictions (rotation des cultures et pH du sol) – Grandes cultures, p. XX).
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
CHATEAU WDG (51,1 %) *flumioxazine*	0,105 kg/ha *0,054 kg/ha*	0,042 kg/ac	· **NE PAS** appliquer après la percée du sol. · Appliquer **UNE SEULE FOIS** par saison de croissance après le buttage pour une maîtrise partielle en prélevée des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. · Un minimum de 5 cm de sol doit couvrir la partie végétative des plants de pommes de terre au moment du traitement, sans quoi des dommages sont à craindre. · S'applique sur tout sol de texture allant de grossière à moyenne renfermant moins de 5 % de matière organique. · Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre. · **NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation. · Des dommages à la culture sont à craindre si l'herbicide est appliqué au buttage. · Après utilisation, laver les réservoirs et les buses avec une solution à 3 % d'ammoniaque. Bien lire l'étiquette pour des consignes plus détaillées.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
OUTLOOK (720 g/L) *diméthénamide-p*	756–963 mL/ha *544–693 g/ha*	306–390 mL/ac	· Faire le traitement de PRÉ avant la levée des mauvaises herbes et après la plantation. · **NE PAS** appliquer avant la plantation ni sur des pommes de terre déjà levées, sous peine d'endommager la culture. · Faire **SEULEMENT** une application par année. · Application terrestre **SEULEMENT**. **NE PAS** appliquer quand l'air est totalement immobile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS employer de gouttelettes plus petites que des gouttelettes de calibre moyen selon le système de classification du calibre des gouttelettes de pulvérisation de l'American Society of Agricutural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. · **NE PAS** faire ce traitement dans les 40 jours qui précèdent la récolte. · **NE PAS** faire paître le bétail dans la zone traitée, ni lui servir du fourrage provenant de cette zone dans les 40 jours qui suivent l'application. · Appliquer dans au moins 100 L d'eau/ha. · De la pluie est nécessaire dans les 7–10 jours qui suivent le traitement pour activer OUTLOOK et lui permettre de se déplacer dans le sol. · Sous des conditions de croissance froides et humides, l'application peut retarder la levée ou ralentir la croissance des pommes de terre en début de saison. · **RESPECTER** un délai de sécurité après traitement de 24 heures.
SENCOR 480 F (480 g/L) *métribuzine*	0,85–2,25 L/ha *0,4–1,1 kg/ha*	0,34–0,9 L/ac	· PRÉ — Traiter après le buttage, mais avant la sortie des mauvaises herbes ou des plants de pommes de terre ou en POST avant que les mauvaises herbes aient 4 cm de haut. · Utiliser la dose inférieure en sols sableux. · Appliquer les doses les plus élevées sur les pommes de terre de saison longue ou quand la lutte contre les mauvaises herbes doit durer plus longtemps. · Appliquer dans 100–300 L d'eau/ha. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** utiliser sur les cultivars Belleisle ni Tobique. · Sur des cultivars de pommes de terre nouveaux ou potentiellement sensibles (comme les cultivars à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa ou Shepody), faire d'abord l'essai de SENCOR sur une superficie restreinte, afin de juger de l'acceptabilité du risque ou du degré de dommages potentiels avant d'utiliser le produit à la grandeur du champ. · **NE PAS** dépasser la dose totale de 1,1 kg de matière active/ha. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
SENCOR 75 DF (75 WG) + LOROX L (480 g/L) *métribuzine* *+ linuron*	0,56–1,1 kg/ha 1,6–3,75 L/ha *0,42–0,825 kg/ha* *0,768–1,8 kg/ha*	0,23–0,44 kg/ac 0,64–1,5 L/ac	· PRÉ — Traiter après le buttage, mais avant la sortie des plants de pommes de terre ou en POST avant que les mauvaises herbes aient 4 cm de haut. · Appliquer la dose inférieure en sols sableux. · Pour maîtriser les mauvaises herbes pendant toute la saison de croissance, utiliser la dose supérieure sur les pommes de terre tardives. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **NE PAS** utiliser sur les cultivars Belleisle ni Tobique. · Sur des cultivars de pommes de terre nouveaux ou potentiellement sensibles (comme les cultivars à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa ou Shepody), faire d'abord l'essai de SENCOR sur une superficie restreinte, afin de juger de l'acceptabilité du risque ou du degré de dommages potentiels avant d'utiliser le produit à la grandeur du champ. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Choix de mélanges en cuve d'herbicides radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) + LOROX DF (50 DF) **ou** LOROX L (480 g/L) *s-métolachlore/benoxacor* *+ linuron*	1,25–1,75 L/ha 1,75–2,25 kg/ha ou L/ha *1,14–1,6 kg/ha* *0,88–1,13 kg/ha ou L/ha*	0,5–0,7 L/ac 0,7–0,9 kg/ac ou L/ac	· PRÉ — Pulvériser après le premier buttage, avant la sortie des mauvaises herbes et des plants de pommes de terre. · Voir ci-dessus les précautions relatives à DUAL II MAGNUM et à LOROX. · **NE PAS** utiliser sur le cultivar Superior.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) + SENCOR 480 F (480 g/L) *s-métolachlore/benoxacor* *+ métribuzine*	1,25–1,75 L/ha 1,1–2,25 L/ha *1,14–1,6 kg/ha* *0,53–1,08 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac 0,44–0,9 L/ac	· IPS ou PRÉ — Pulvériser après le premier buttage, avant la sortie des mauvaises herbes et des plants de pommes de terre. · Voir ci-dessus les précautions relatives à DUAL II MAGNUM. · **NE PAS** utiliser sur les cultivars Superior, Belleisle ni Tobique. · **NE PAS** utiliser sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique, ni sur les terres noires. · **NE PAS** appliquer au moment où les pommes de terre sont au stade de la percée du sol ni après la levée.
EPTAM (800 g/L) + SENCOR 480 F (480 g/L) *EPTC* *+ métribuzine*	4,25–5,5 L/ha 1,1–1,75 L/ha *3,4–4,4 kg/ha* *0,53–0,84 kg/ha*	1,7–2,2 L/ac 0,44–0,7 L/ac	· IPS – Mélanger en cuve et appliquer à raison de 220–330 L d'eau/ha (88–132 L/ac) et incorporer immédiatement. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **NE PAS** utiiliser sur les cultivars Belleisle ni Tobique. · **NE PAS** faire plus de deux applications par année. · Sur des cultivars de pommes de terre nouveaux ou potentiellement sensibles (comme les cultivars à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa ou Shepody), faire d'abord l'essai de SENCOR sur une superficie restreinte, afin de juger de l'acceptabilité du risque ou du degré de dommages potentiels avant d'utiliser le produit à la grandeur du champ.
Choix de mélanges en cuve et d'herbicides non sélectifs			

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
GRAMOXONE (200 g/L) *paraquat*	2,75–4,25 L/ha *0,55–0,85 kg/ha*	1,1–1,7 L/ac	· Appliquer dans 300–550 L d'eau/ha (120–220 L/ac) quand les mauvaises herbes sont levées. · Traiter les cultivars Nettled Gem et Cherokee avant la levée. Sur les autres cultivars, traiter au plus tard quand 25–30 % des plants sont sortis de terre, mais qu'aucun ne dépasse 5–8 cm. Les pousses jaunissent temporairement après le traitement. · **NE PAS** traiter le soir sur des plants de pommes de terre levés, quand le temps est nuageux ou lorsque les plants souffrent d'un excès d'humidité.
IGNITE (150 g/L) *glufosinate-ammonium*	2,7–5 L/ha *0,405–0,75 kg/ha*	1,08–2 L/ac	· Appliquer dans 110–330 L d'eau/ha (44–132 L/ac) au plus tard quand la culture est au stade de la percée du sol. · Efficace **UNIQUEMENT** contre les mauvaises herbes levées.
IGNITE (150 g/L) + SENCOR 480 F (480 g/L) *glufosinate-ammonium* *+ métribuzine*	2,7–5 L/ha 1,1 L/ha *0,405–0,75 kg/ha* *0,55 kg/ha*	1,08–2 L/ac 0,44 L/ac	· POST — Appliquer dans 110–330 L d'eau/ha (44–132 L/ac) au plus tard quand la culture est au stade de la percée du sol. · Efficace **UNIQUEMENT** contre les mauvaises herbes levées. · **NE PAS** utiliser SENCOR sur un sol organique ni sur les cultivars Belleisle ou Tobique.
Anti-graminées de postlevée			
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· Traiter lorsque la majorité des graminées sont au stade 1–6 feuilles ou tant que le maïs spontané ne dépasse pas 25 cm de hauteur. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · Respecter un délai d'attente de 35 jours avant la récolte.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles. · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · **RESPECTER** un délai d'attente de 80 jours avant la récolte.
SELECT (240 g/L) + AMIGO **ou** ARROW (240 g/L) *cléthodime* *+ surfactant*	0,125–0,38 L/ha 5–10 L/1000 L d'eau *0,03–0,09 kg/ha* *0,5–1 % v/v*	0,05–0,15 L/ac 5–10 L/1000 L d'eau	· Les pommes de terre sont tolérantes à tous les stades de leur croissance. · Contre les graminées annuelles et les céréales spontanées, faire le traitement quand elles ont 2–6 feuilles. · Contre le chiendent commun, appliquer la dose supérieure au stade 2–5 feuilles. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. · Appliquer dans un volume maximal de 300 L/ha (120 L/ac). · Un bon travail du sol qui fragmente les rhizomes de chiendent avant les plantations rend la lutte plus efficace. · **NE PAS** sarcler les entrelignes dans les 5 jours qui suivent le traitement. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte. · Peut être mélangé en cuve avec SENCOR.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,8–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 7 jours avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
PRISM (25 DF) **ou** PRISM (25 SG) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF *rimsulfuron* *+ surfactant non ionique*	60 g/ha 2 L/1000 L d'eau *15 g/ha* *0,2 % v/v*	24 g/ac 2 L/1000 L d'eau	· Appliquer lorsque le chiendent est au stade 3–6 feuilles (moins de 10 cm de hauteur), que les graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles et que l'amarante à racine rouge est au stade 4–6 feuilles. · Appliquer sur les pommes de terre avant le début de la floraison. · Toujours ajouter les produits hydrosolubles à de l'eau claire tout en faisant fonctionner l'agitateur. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha. · **NE PAS** sarcler dans les 7–10 jours qui précèdent ou qui suivent l'application de PRISM. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	**PRODUIT/HA** *matière active/ha*	**PRODUIT/AC**	**PRÉCAUTIONS** **Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.**
SENCOR 480 F (480 g/L) *métribuzine*	0,85–2,25 L/ha *0,4–1,1 kg/ha*	0,34–0,9 L/ac	· Traiter peu après la sortie des plants de pommes de terre, mais avant que les mauvaises herbes dépassent 4 cm de hauteur. · Faire les pulvérisations dans l'après-midi ou en début de soirée par journées ensoleillées. · **NE PAS** appliquer sur les cultivars Belleisle ni Tobique. · Sur des cultivars de pommes de terre nouveaux ou potentiellement sensibles (comme les cultivars à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa ou Shepody), faire d'abord l'essai de SENCOR sur une superficie restreinte, afin de juger de l'acceptabilité du risque ou du degré de dommages potentiels avant d'utiliser le produit à la grandeur du champ. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. · **NE PAS** utiliser sur sols organiques, les résidus pouvant endommager les cultures suivantes.
TITUS PRO[1] PRISM (25 SG) + TRICOR (75 DF) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF *rimsulfuron* *+ métribuzine* *+ surfactant non ionique*	60 g/ha 280 – 375 g/ha 2 L/1 000 L *15 g/ha* *210 – 281 g/ha* *0,2 % v/v*	24 g/ac 113 – 152 g/ac 2 L/1 000 L	· Appliquer en POST lorsque les pommes de terre n'ont pas atteint une hauteur de 10 cm. · **NE PAS** appliquer après la levée des cultivars Atlantic, Eramosa, Shepody, à peau rouge ou à maturation hâtive. · Éviter de traiter lorsque la culture est soumise à un stress causé par de mauvaises conditions de croissances comme des journées fraîches, pluvieuses et nuageuses. · Pulvériser avant que les mauvaises herbes atteignent 4 cm de hauteur. · Utiliser les doses élevées de TRICOR pour les graminées et les dicotylédones à forte densité. · **RESPECTER** un délai d'attente de 90 jours avant la récolte. · Consulter les mises en garde particulières pour Prism 25 SG pour des remarques supplémentaires.
Avant la récolte			
AIM EC (240 g/L) + surfactant non ionique **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** MERGE*	73–350 mL/ha 2,5 L/1000 L 10 L/1000 L *17,5–84 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	30–140 mL/ac 2,5 L/1000 L 10 L/1000 L	· Bien recouvrir le feuillage des mauvaises herbes et de la culture pour assurer l'efficacité du traitement. · Appliquer dans un volume d'eau minimal de 100 L/ha (40 L/ac). · Respecter un délai d'attente de 7 jours avant la récolte. · Si un deuxième traitement de destruction chimique est nécessaire, utiliser le DÉFANANT REGLONE au doses indiquées ci-dessous.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DÉFANANT REGLONE (240 g/L) **ou** DÉFANNANT DIQUASH *diquat*	1,25–3,5 L/ha *0,3–0,84 kg/ha*	0,5–1,4 L/ac	· Utiliser à raison de 1,25–3,5 L/ha pour une application terrestre et de 1,7–2,3 L/ha pour une application par aéronef. · Utiliser un volume minimal de 550 L de bouillie/ha. · Utiliser la dose supérieure si la culture et les mauvaises herbes ont un feuillage dense. · Une deuxième application peut être nécessaire 4–6 jours après la première, pendant la période normale de défanage. · **RESPECTER** un délai d'attente de 14 jours avant la récolte. · **NE PAS** appliquer sur des pommes de terre affectées par la sécheresse ou si le sol est gorgé d'eau. · **NE PAS** appliquer si l'on prévoit de la pluie dans les 15 minutes qui suivent. · Prendre connaissance des précautions environnementales indiquées sur l'étiquette.
RHUBARBE			
Anti-dicotylédones radiculaires			
CALLISTO (480 g/L) *mésotrione*	0,30 L/ha *0,14 kg/ha*	0,12 L/ac	· Faire **SEULEMENT** une application par année. · **RESPECTER** un délai d'attente de 42 jours avant la récolte. · Appliquer dans 200 L d'eau/ha à une pression de 206–300 kPa. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · Appliquer sur la rhubarbe en dormance (avant la feuillaison printanière). Les applications sur de la rhubarbe qui n'est pas en dormance peuvent endommager la culture. De la pluie ou de l'eau d'irrigation après le traitement peut accroître le risque de dommages à la rhubarbe en train de lever. · Un usage répété dans des sols à pH faible peut endommager les plants de rhubarbe. Attendre au moins 18 mois après la dernière application dans la rhubarbe avant de semer à nouveau cette culture.
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-70 g/ha *25-51 g/ha*	14- 28 g/ac	· Appliquer un seul traitement sur la rhubarbe en dormance. · Utiliser un volume d'eau minimal de 140 L/ha. · Des pluies de plus de 2,5 cm dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · **NE PAS** pulvériser par-dessus le paillis de plastique. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
RUTABAGA			
Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.			
Anti-graminées radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· Appliquer par IPS ou en PRÉ. L'IPS donne une maîtrise optimale du souchet comestible; le traitement en PRÉ donne une maîtrise optimale de la morelle noire de l'Est. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires, des sols tourbeux ou des sols riches en matière organique. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 1 % de matière organique. · Utiliser la dose supérieure en présence de fortes infestations. · Appliquer **UNIQUEMENT** à l'aide de matériel d'application terrestre.
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,7–2,3 L/ha *0,6–1,155 kg/ha*	0,48–0,96 L/ac 0,48–0,92 L/ac 0,8–1,1 L/ac	· Appliquer par IPS. Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. · **NE PAS** appliquer sur des sols tourbeux ni sur des terres noires (renfermant plus de 15 % de matière organique). · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** appliquer sur des champs qui ont reçu du fumier dans les 12 mois précédents. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** appliquer sur la même terre pendant 2 années consécutives.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,2–4,4 kg/ha *1,1–2,2 kg/ha*	0,9–1,8 kg/ac	· IPS – Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. · Appliquer la dose inférieure en sols sableux. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant plus de 10 % de matière organique. · Après la récolte, il est conseillé de travailler le sol perpendiculairement aux rangs afin d'éviter d'endommager les cultures suivantes. · À cette dose, la bourse-à-pasteur et la renouée persicaire peuvent échapper au traitement. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-graminées de postlevée			
ASSURE II (96 g/L) + SURE-MIX **ou** YUMA GL (96 g/L) + concentré d'huile XA *quizalofop-p-éthyl* *+ concentré d'huile*	0,38–0,75 L/ha 5 L/1000 L *0,036–0,07 kg/ha* *0,5 % v/v*	0,15–0,3 L/ac 5 L/1000 L	· Traiter les graminées annuelles levées et les repousses de céréales entre le stade 2 feuilles et le tallage, et le chiendent commun et le maïs spontané entre le stade 2 feuilles et le stade 6 feuilles. · Utiliser la dose de 0,38 L/ha (0,15 L/ac) pour maîtriser les repousses de maïs et de céréales et la sétaire verte. · La dose de 0,5 L/ha (0,2 L/ac) maîtrise partiellement le chiendent et maîtrise le pied-de-coq. · Utiliser la dose de 0,75 L/ha (0,3 L/ac) pour maîtriser le chiendent. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. Une préparation minutieuse du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. · Appliquer dans un volume maximal de 300 L/ha (120 L/ac). · Faire ce traitement une fois par saison de croissance **SEULEMENT.** · **NE PAS** appliquer d'autres herbicides dans les 3 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 2 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–46,8 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
LONTREL 360 (360 g/L) *clopyralide*	0,56 L/ha *0,2 kg/ha*	0,22 L/ac	· Appliquer en POST lorsque l'herbe à poux atteint entre 5 et 10 cm de hauteur. · Appliquer **UNIQUEMENT** une fois par année dans 200–300 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 4 heures qui suivent. · **RESPECTER** un délai d'attente de 83 jours avant la récolte.
MUSTER TOSS-N-GO (75 %) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF *éthametsulfuron-méthyle* *+ surfactant non ionique*	0,015 kg/ha 2 L/1 000 L 2 L/1 000 L *0,011 kg/ha* *0,2 % v/v*	0,006 kg/ac	· MUSTER peut être utilisé pour combattre la moutarde des champs dans les cultures de rutabaga Laurentien entre le stade cotylédon et le stade 6 feuilles. · Faire **UNE SEULE** application par année. · Ne pas appliquer dans les 45 jours qui précèdent la récolte. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.

TOMATE REPIQUÉE

Le désherbage des tomates associe normalement des interventions chimiques et des méthodes mécaniques. Il est bon aussi de pratiquer la rotation des cultures. Il est conseillé de sarcler superficiellement pour éviter de remonter en surface de la terre non traitée où peuvent lever de nouvelles mauvaises herbes. Lorsque les tomates sont cultivées sur des lits surélevés et que ceux-ci sont remodelés durant la saison, il peut être utile et même nécessaire de traiter à nouveau entre les rangs pour empêcher les mauvaises herbes de gêner la récolte. Lorsqu'un herbicide est épandu plus d'une fois par an, veiller à ne pas dépasser la dose totale indiquée sur l'étiquette par saison de croissance. Le traitement en bandes sur les rangs permet de diminuer les coûts de moitié, voire des deux tiers, selon la largeur de la bande et l'espacement entre les rangs. Un sarclage superficiel entre les rangs est alors nécessaire. Le travail du sol détruit partiellement les mauvaises herbes vivaces. Cependant, la meilleure méthode est d'éliminer ces mauvaises herbes dans les autres cultures de la rotation. Les vivaces sont très facilement disséminées par les cultivateurs ou autres machines servant à préparer le sol. Sarcler les zones infestées en dernier. Il est important de bien nettoyer la machinerie avant de passer d'un champ à un autre.

Préparation du terrain avant les plantations – Voir le chapitre 6, *Lutte contre les mauvaises herbes en présemis,* p. 109.

Appliquer tous les traitements dans 150–300 L d'eau/ha (60–120 L/ac), sauf indication contraire.

Anti-graminées radiculaires			
DUAL II MAGNUM (915 g/L) *s-métolachlore/benoxacor*	1,25–1,75 L/ha *1,14–1,6 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac	· Appliquer par IPS. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires, des sols tourbeux ni des sols qui sont riches en matière organique. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 1 % de matière organique. · Utiliser la dose supérieure en cas de forte infestation et contre la morelle noire de l'Est et le souchet comestible. · Appliquer dans 150–300 L d'eau/ha. Faire **SEULEMENT** une application par année. · **NE PAS** appliquer sur des tomates semées en place. · Comme tous les cultivars de tomates n'ont pas été testés quant à leur tolérance à DUAL II MAGNUM, faire l'essai du produit sur une petite superficie de chaque cultivar, afin d'en confirmer la tolérance avant de faire des traitements de pleine surface. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) *trifluraline*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha *0,6–1,15 kg/ha*	0,48–0,96 L/ac 0,48–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac	· **Utiliser SEULEMENT sur les tomates repiquées destinées à la transformation.** · Appliquer par IPS. Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · Un traitement par temps frais et pluvieux risque de retarder le développement des jeunes plants, mais sans nuire généralement au rendement. · **NE PAS** appliquer sur des sols tourbeux ni sur des terres noires (renfermant plus de 15 % de matière organique). · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** appliquer sur des champs qui ont reçu du fumier dans les 12 mois précédents. · **NE PAS** appliquer par aéronef.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
Anti-dicotylédones radiculaires			
SANDEA (72,6 WG) *halosulfuron*	35-70 g/ha *25-51 g/ha*	14- 28 g/ac	· Utilisation sur des tomates repiquées sur le sol nu ou avant l'installation de paillis de plastique. · **NE PAS** repiquer avant l'écoulement d'un délai de 7 jours après le traitement. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. Ne PAS appliquer plus de 140 g/ha par saison. · Utiliser une concentration moins élevée sur des sols à texture légère. · Utiliser un volume d'eau minimal de 190 L/ha. · Des pluies de plus de 2,5 cm dans les 5-7 jours du traitement peuvent causer un jaunissement temporaire et retarder le développement des cultures. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones radiculaires			
BOUNDARY LQD (628 g/L + 149 g/L) *s-métolachlore/métribuzine*	1,85–2,5 L/ha *1 443–1 943 g/ha*	0,74-1 L/ac	· **NE PAS** appliquer sur des tomates en semis direct. · **NE PAS** traiter quand la culture est soumise à un stress. · **NE PAS** utiliser sur des sols à texture grossière. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
DEVRINOL DF (50 DF) **ou** DEVRINOL DF-XT (50 DF-XT) *napropamide*	2,25–4,5 kg/ha 1,12–2,25 kg/ha	0,9–1,8 kg/ac	· Appliquer par IPS. Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · Homologué pour une utilisation sur les tomates semées en place et les tomates repiquées. · Utiliser les doses inférieures sur sols légers. · **NE PAS** appliquer sur des sols renfermant plus de 10 % de matière organique. · Après la récolte, il est conseillé de travailler le sol perpendiculairement aux rangs afin d'éviter d'endommager les cultures suivantes. Le traitement peut retarder la croissance des céréales à paille semées l'automne sans toutefois leur nuire d'une autre façon.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
DUAL II MAGNUM (915 g/L) SENCOR 500 F (480 g/L) *s-métolachlore/benoxacor* *+ métribuzine*	1,25–1,75 L/ha 0,5–1,4 L/ha *1,14–1,6 kg/ha* *0,24–0,7 kg/ha*	0,5–0,7 L/ac 0,2–0,7 L/ac	· Appliquer par IPS. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires, des sols tourbeux, ni des sols riches en matière organique. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · Utiliser la dose supérieure de DUAL II MAGNUM en cas de forte infestation et contre la morelle noire de l'Est et le souchet comestible. · Utiliser la dose inférieure de métribuzine et répéter les applications de métribuzine quand les plants ont repris, en suivant les indications relatives aux applications de métribuzine en postlevée. · Voir l'étiquette des produits pour connaître les doses à employer dans différents types de sol. · **NE PAS** dépasser la dose maximale totale de métribuzine indiquée sur l'étiquette pour un type de sol. · Possibilité d'utiliser SENCOR 480 F. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
TREFLAN EC (480 g/L) + DUAL II MAGNUM (915 g/L) + SENCOR 75 DF (75 %) *trifluraline* *+ s-métolachlore/benoxacor* *+ métribuzine*	1,1–2,1 L/ha 1–1,25 L/ha 0,33–0,67 kg/ha *0,53–1 kg/ha* *0,92–1,14 kg/ha* *0,25–0,5 kg/ha*	0,44–0,9 L/ac 0,4–0,5 L/ac 0,25–0,5 kg/ac	· Peut être appliqué sur les tomates de transformation et les tomates en frais. · Appliquer par IPS. Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · **NE PAS** appliquer sur des terres noires, des sols tourbeux ni des sols riches en matière organique (renfermant plus de 15 % de matière organique). · Utiliser la dose inférieure sur sols légers. · Utiliser la dose inférieure de métribuzine et répéter les applications de métribuzine quand les plants ont repris, en suivant les indications relatives aux applications de métribuzine en postlevée. · **NE PAS** dépasser la dose maximale totale de métribuzine indiquée sur l'étiquette pour un type de sol. · Un traitement par temps frais et pluvieux risque de retarder l'établissement, mais sans nuire généralement au rendement. · Contre la morelle noire de l'Est, utiliser la dose supérieure DUAL II MAGNUM. · **RESPECTER** un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
TREFLAN EC (480 g/L) **ou** RIVAL EC (500 g/L) **ou** BONANZA 480 (480 g/L) + SENCOR 480 F (480 g/L) *trifluraline* + *métribuzine*	1,2–2,4 L/ha 1,2–2,3 L/ha 1,25–2,3 L/ha 0,5–1,4 L/ha *0,6–1,15 kg/ha* *0,24–0,7 kg/ha*	0,48–0,96 L/ac 0,48–0,92 L/ac 0,5–0,92 L/ac 0,2–0,56 L/ac	· Appliquer par IPS. Incorporer dans les 24 heures qui suivent le traitement. Incorporer superficiellement afin de maintenir séparées la zone traitée et les racines de tomate en croissance. · **NE PAS** appliquer sur des sols tourbeux ni sur des terres noires (renfermant plus de 15 % de matière organique). · **NE PAS** appliquer sur les sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** appliquer sur des champs qui ont reçu du fumier dans les 12 mois précédents. · Utiliser les doses inférieures sur les sols sableux et les sols pauvres en matière organique. · Utiliser la dose inférieure de métribuzine et répéter les applications de métribuzine quand les plants ont repris, en suivant les indications relatives aux applications de métribuzine en postlevée. · **NE PAS** dépasser la dose maximale totale de métribuzine indiquée sur l'étiquette pour un type de sol. · Un traitement par temps frais et pluvieux risque de retarder l'établissement, mais sans nuire généralement au rendement.
Anti-graminées de postlevée			
EXCEL SUPER (80,5 g/L) *fénoxaprop-p-éthyl*	0,67 L/ha *0,054 kg/ha*	0,27 L/ac	· Appliquer en POST lorsque les graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles et que le maïs spontané fait 25 cm de haut. · Ce traitement est sans effet contre les graminées annuelles qui lèvent par la suite. · **NE PAS** appliquer d'autres herbicides dans les 4 jours qui précèdent ou qui suivent le traitement. · **NE PAS** appliquer par aéronef. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de matériel d'application modifiant les gouttelettes. · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 55 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
POAST ULTRA (450 g/L) + MERGE *séthoxydime* *surfactant/solvant*	0,32–1,1 L/ha 0,25–2 L/ha *0,14–0,5 kg/ha* *0,25–2 L/ha*	0,13–0,44 L/ac 0,1–0,8 L/ac	· Contre les graminées annuelles, utiliser 0,32 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre les céréales spontanées, utiliser 0,47 L/ha. Appliquer au stade 1–6 feuilles (l'idéal étant le stade 2–5 feuilles). · Contre le chiendent commun, utiliser 1,1 L/ha. Appliquer jusqu'au stade 3 feuilles. Un travail minutieux du lit de semence favorise une levée plus uniforme du chiendent commun. Sarcler 7 jours après le traitement dans les cultures à rangs écartés. Utiliser la dose supérieure de MERGE contre le chiendent commun. · Utiliser 100–200 L d'eau/ha (40–80 L d'eau/ac). · Ce traitement est sans effet contre les graminées qui lèvent par la suite. · **NE PAS** appliquer d'autres produits chimiques dans les 4 jours qui suivent le traitement au POAST ULTRA. · Une inclinaison des buses à 45° vers l'avant donne un meilleur recouvrement. · **NE PAS** utiliser de buses à miroir ni de buses à jet en cône creux. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans l'heure qui suit. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
VENTURE L (125 g/L) *fluazifop-p-butyl*	0,6–2 L/ha *0,075–0,25 kg/ha*	0,24–0,8 L/ac	· Appliquer en POST sur des graminées en croissance active avant le tallage. · Appliquer 0,6 L/ha (0,24 L/ac) au stade 2–5 feuilles du maïs spontané. · Appliquer 0,8 L/ha (0,32 L/ac) au stade 2–5 feuilles du blé et de l'orge spontanés. · Appliquer 1 L/ha (0,4 L/ac) au stade 2–5 feuilles des graminées annuelles (2–4 feuilles des sétaires). · Appliquer 2 L/ha (0,8 L/ac) au stade 3–5 feuilles du chiendent commun et de la muhlenbergie feuillée. Un bon travail du sol qui fragmente les rhizomes de chiendent avant les plantations rend la lutte plus efficace. · Appliquer dans un volume maximal de 300 L/ha (120 L/ac). · **NE PAS** sarcler dans les 5 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** appliquer d'autres herbicides dans les 3 jours qui suivent le traitement. · **NE PAS** traiter si l'on prévoit de la pluie dans les 2 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte.
Anti-dicotylédones de postlevée			

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
AIM EC (240 g/L) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF **ou** MERGE *carfentrazone-éthyle* *+ surfactant non ionique* ***ou** surfactant/solvant*	36,5–117 mL/ha 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L *8,8–28,1 g/ha* *0,25 % v/v* *0,1 % v/v*	14,6–4 mL/ac 2,5 L/1000 L 2,5 L/1000 L 1 L/1000 L	· Appliquer en POST à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive entre les rangs. · Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance d'au plus 10 cm de haut. · Appliquer dans un minimum de 100 L d'eau/ha (40 L/ac). · **RESPECTER** un délai d'attente de 1 jour avant la récolte. · **NE PAS** dépasser une application par saison de croissance.
PINNACLE SG (50 %) + AGRAL 90 *thifensulfuron-méthyle* *+ surfactant non ionique*	8,25–12 g/ha 2 L/1000 L d'eau *4,1–6,0 g/ha* *0,2 % v/v*	3,3–4,8 g/ac 2 L/1000 L d'eau	· Appliquer 3 semaines après le repiquage, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur. · Mettre PINNACLE dans la cuve en premier et faire circuler avant d'ajouter AGRAL 90. · **NE PAS** appliquer dans moins de 100 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer si l'on prévoit de la pluie dans les heures qui suivent. · **NE PAS** dépasser une application par année. · **NE PAS** appliquer sur des tomates soumises à un stress. · Respecter un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.
SANDEA (72,6 WG) + surfactant non ionique *halosulfuron* *+ surfactant non ionique*	35-70 g/ha 2,5 L/1 000 L *25-51 g/ha* *0,2 % v/v*	14- 28 g/ac 2 L/1 000 L	· Appliquer en POST sur les tomates 14 jours après le repiquage jusqu'à la première floraison. · Pour maximiser la maîtrise du souchet, un deuxième traitement localisé sur le souchet levé peut être nécessaire. · Maximum de deux traitements par saison avec un délai minimal de 21 jours entre les traitements. Ne PAS appliquer plus de 70 g/ha par saison. · Utiliser un volume d'eau minimal de 190 L/ha. · La pulvérisation sur du paillis de plastique peut entraîner des dommages importants. · **RESPECTER** un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Anti-graminées et anti-dicotylédones de postlevée			
PRISM (25 DF) **ou** PRISM (25 SG) + AGRAL 90 **ou** AG-SURF *rimsulfuron* *+ surfactant non ionique*	60–140 g/ha 2 L/1000 L d'eau *15–35 g/ha* *0,2 % v/v*	24–57 g/ac 2 L/1000 L d'eau	· Utiliser la dose de 140 g/ha pour combattre le chénopode blanc, la morelle poilue et autres dicotylédones énumérées résistant aux triazines. · Appliquer en POST jusqu'au stade 4 feuilles de la morelle poilue, lorsque le chiendent commun est au stade 3–6 feuilles (moins de 10 cm de haut), que les graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles et que l'amarante à racine rouge est au stade 4–6 feuilles. · Faire **UNE SEULE** application par année. · **NE PAS** traiter si de la pluie est prévue dans les 2 heures qui suivent. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte. · Peut être appliqué sur les tomates de transformation et les tomates en frais. · Appliquer au moins 21 jours après le repiquage.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.

NOM COMMERCIAL (concentration) *matière active*	PRODUIT/HA *matière active/ha*	PRODUIT/AC	PRÉCAUTIONS Pour plus d'information, voir le chapitre 4, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 35, et le chapitre 5, *Notes sur les adjuvants,* p. 93.
SENCOR DF (75 DF) **ou** TRICOR 75 DF (75 %) *métribuzine*	0,2–1,1 kg/ha *0,15–0,83 kg/ha*	0,08–0,44 kg/ac	· Peut être appliqué sur les tomates de transformation et les tomates en frais. · Appliquer en POST au moins 3 semaines après le repiquage, avant que les mauvaises herbes atteignent 4 cm de hauteur. · En cas d'applications multiples, employer une dose de 0,2 kg/ha. · **NE PAS** faire plus de quatre applications par année. · Diriger la pulvérisation vers le tiers inférieur des plants de tomate pour réduire les risques de phytotoxicité. · **NE PAS** traiter lorsque la culture est soumise à un stress causé par des journées fraîches, pluvieuses et nuageuses ou excessivement chaudes. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · Utiliser les doses inférieures sur sols sableux et les doses supérieures sur sols argileux. · Respecter un délai d'attente de 60 jours avant la récolte. Dans le cas des applications multiples à plus faible dose, le délai d'attente est de 30 jours entre le dernier traitement et la récolte.
SENCOR 480 F (480 g/L) *métribuzine*	0,3 L/ha *0,14 kg/ha*	0,12 L/ac	· Peut être appliqué sur les tomates de transformation et les tomates en frais. · Faire 1–4 traitements de POST par saison de croissance. · Appliquer avant que les mauvaises herbes atteignent 2,5 cm de hauteur. · Le fongicide BRAVO 500 peut être mélangé en cuve avec ce produit à raison de 2,4–4,8 L/ha (1,2–2,4 kg de matière active/ha). Le traitement risque alors d'être moins efficace contre les graminées annuelles. · **NE PAS** traiter lorsque la culture est soumise à un stress causé par des journées fraîches, pluvieuses et nuageuses ou excessivement chaudes. · **NE PAS** utiliser sur des terres noires. · **NE PAS** utiliser sur des sols renfermant moins de 2 % de matière organique. · **NE PAS** dépasser la dose maximale totale de SENCOR 480 indiquée sur l'étiquette pour le type de sol. · Respecter un délai d'attente de 30 jours avant la récolte.
Mélange en cuve de postlevée			
PRISM (25 DF) **ou** PRISM (25 SG) + PINNACLE SG (50 %) + AGRAL 90 *rimsulfuron* + *thifensulfuron-méthyle* + *surfactant non ionique*	60 g/ha 12 g/ha 2 L/1000 L d'eau *15 g/ha* *4,125–6,0 g/ha* *0,2 % v/v*	24 g/ac 4,8 g/ac 2 L/1000 L d'eau	· **Utiliser SEULEMENT sur les tomates repiquées destinées à la transformation.** · Appliquer en POST à l'aide de matériel d'application terrestre jusqu'au stade 4 feuilles de la morelle poilue, lorsque le chiendent commun est au stade 3–6 feuilles (moins de 10 cm de haut), que les graminées annuelles sont au stade 1–6 feuilles et que l'amarante à racine rouge est au stade 4–6 feuilles. · Appliquer sur les mauvaises herbes 10–21 jours après le repiquage des tomates. · **NE PAS** appliquer dans moins de 200 L d'eau/ha. · **NE PAS** appliquer si de la pluie est prévue dans les 2 heures qui suivent. · **NE PAS** appliquer sur des tomates soumises à un stress. · **RESPECTER** un délai d'attente de 45 jours avant la récolte.

* Voir le tableau 4–1, *Herbicides utilisés en Ontario,* p. 37, pour connaître les préparations offertes. Les préparations ne sont pas nécessairement homologuées pour toutes les cultures. Voir l'étiquette pour les utilisations et les doses particulières.